

# DÉTECTIVE

## Chez les « tricards »



**L'homme a terminé sa peine. Mais il est frappé d'une peine accessoire d'interdiction de séjour. Alors, pourchassé par une police impitoyable, va commencer pour lui la vie errante du « tricard ».**

(Lire, pages 8 et 9, le premier article de l'enquête de Marcel Montarron.)

AU SOMMAIRE ( La prison de Bilebid, par J. Bernard. — Le mauvais coup, par M. Lecoq. — Les errants tragiques, par Marius Larique. — La main DE CE NUMÉRO ( coupée, par Jean Morières. — La marche à la folie, par J. Castellano. — Le cabotin, par N. Tassin. — Crimes rituels, par Frédéric Boutet.



**Enfants du malheur**

QUAND on a parcouru, en compagnie d'Henri Danjou, le douloureux itinéraire dont les stations se nomment Eysses, Clermont, Cadillac, Doullens, Belle-Ile, on ne peut se défendre d'un sentiment de colère et d'intense pitié. Son enquête aux bagnes d'enfants que les lecteurs de *Détective* n'ont pas oubliée, est trop vivement marquée du signe de la vérité, de l'observation directe, pour ne pas nous toucher immédiatement et éveiller en nous à la fois une tristesse poignante et le souci de rechercher les véritables responsables.

« Comme il est juste, ce trait de Danjou devant les jeunes forçats « enfants de la guerre, enfants du divorce, fruits du concubinage et de l'alcoolisme » ! — « Je regrettais, écrit-il, que leurs parents ne fussent pas ravis à la même chaîne ».

Et c'est bien l'impression dominante, celle qui hante l'esprit, lorsque le livre fermé, on s'attarde, dans la méditation, à en imaginer la suite, à vouloir le remède après la vision de l'affreuse réalité.

Or, le livre de notre ami a suscité bien des collaborations dans cette œuvre morale qui est un de nos buts essentiels. Henri Danjou nous communique la lettre qu'il a reçue d'un lecteur anonyme et dont les suggestions pratiques méritent d'être retenues :

« Il ne s'agit pas — indique ce lecteur — de réformer des maisons de correction, de changer des lois : si d'autres plus compétents que moi osent s'en occuper, je m'incline devant eux. Il s'agit plus simplement de sauver certains de ces enfants que le sort a accablés... »

« Quels enfants place-t-on chez les paysans ? D'abord ceux qui n'ont pas été jugés assez coupables pour aller en correction. Ensuite ceux qui, ayant été en correction, y ont mérité cette faveur par leur bonne conduite... C'est juste... Mais croit-on que l'on a ainsi trié les plus faciles ?... »

Comment procéder à un meilleur choix ? Ici apparaissent les solutions facilement réalisables :

« Il faudrait que le choix se fasse absolument en dehors de l'administration pénitentiaire, directement par celui qui devra commander l'enfant. Le recruteur étudierait les dossiers, causerait avec les gosses, les bons, les réputés mauvais, les punis, avec tous. Il ne faut pas une grande perspicacité pour distinguer celui dont le cœur est absolument fermé, comme ce jeune assassin qui ne tressaillit même pas quand on lui annonça l'exécution de son complice, de celui en qui il reste encore une étincelle, de celui qui sait encore pleurer... »

Ainsi, par cette sélection, qui ne dépendait pas uniquement de la règle administrative, on pourrait attacher les enfants à celui qui doit les commander et leur faire accepter volontairement la discipline à laquelle ils seront soumis. Mais où envoyer ces jeunes colons ?

Voici les critiques, si pertinentes, que formule le correspondant d'Henri Danjou :

« ... Pourquoi veut-on absolument réhabiliter les enfants coupables des villes par un retour à la terre sous sa forme la plus rude : la culture ? Le métier est âpre, même pour les hommes. Il n'est pas fait pour les gosses. Pourquoi n'occupe-t-on pas les enfants terribles, repentants comme ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de faillir ?... L'administration nationale des Haras a un centre d'entraînement en pleine campagne, dans la Corrèze ; avec la dépopulation des campagnes, elle a peine, m'a-t-on dit, à trouver sur place les lads qui lui sont nécessaires. Pourquoi n'emploierait-elle pas des enfants du malheur ? Les enfants excellents à soigner les animaux : il est rare que des chevaux soignés par des enfants deviennent méchants... »

N'avons-nous pas raison de dire que voilà une suggestion pratique qui doit être examinée : des possibilités sont offertes à ceux qui, dans la direction des services pénitentiaires, s'occupent spécialement de l'enfance malheureuse ; nous leur adressons un pressant appel. Le projet leur est soumis : ses avantages étant indiscutables, qu'ils se hâtent de l'étudier, de le mettre au point et de l'appliquer.



Parmi les curiosités des îles Philippines, la moins connue des touristes...

MANILLE, capitale des îles Philippines, aujourd'hui placée sous le contrôle des Etats-Unis, est l'une des plus curieuses cités du monde. Une ville neuve, avec des buildings imposants, est née à côté de la vieille cité espagnole. Les rues sont traversées, en même temps que par des autos, par des petits fiacres à baldaquins, conduits par des paysans malais pieds nus. Mais, sans conteste, la curiosité de Manille est un édifice que peu de touristes connaissent : c'est la prison de Bilebid.

On y fait pénétrer ceux qui ne sont point condamnés par une sorte de hall barré du haut en bas par quatre grilles monstrueuses. Au milieu d'elles et pour ainsi dire siégeant au plafond, dominant toute allée ou venue, un gardien les manœuvre par des leviers. Aucune de ces grilles n'est ouverte si les trois autres ne sont fermées. On doit donc les traverser une par une, avec un temps d'arrêt entre chacune qui permette de refermer celle que l'on vient de franchir et d'ouvrir la suivante. C'est la seule entrée à ce qui forme exactement l'enclos pénitentiaire, et nul, pas plus le directeur que le dernier des prisonniers, ne peut passer par ailleurs.

L'enclos affecte une forme octogonale. Les bâtiments où logent les prisonniers sont disposés en rayons, de sorte qu'ils peuvent être tous surveillés à la fois du haut d'une tour érigée au milieu et entourée par un vaste espace qui sert de cour. Sur cette tour même s'élève un petit campanile, et dans cet abri reste en permanence un officier qui peut donc avoir vue en quelque coin de l'enceinte qu'il dirige ses regards. Tout autour de ce campanile et occupant tout le sommet s'étageant des gradins, et c'est là que les visiteurs de chaque jour, accompagnés des gardiens qui les ont pilotés et qui restent auprès d'eux pour veiller à ce qu'il n'y ait pas communication avec les prisonniers dont on aperçoit les bâtiments tout autour, c'est là, il faut bien l'avouer, qu'est tout le spectacle. Car il y a un spectacle.

On entend d'abord une musique. A la vérité bien américaine. Criarde mais entraînant. Et entre en scène une petite cohorte d'hommes habillés beaucoup plus comme des soldats que comme des prisonniers et qui portent même des armes, des armes en bois, des simulacres, hâtons-nous de le dire. Précédés de la musique et de deux drapeaux, celui des Etats-Unis et celui des Philippines, ils avancent au pas, impeccablement, et

viennent s'aligner au garde-à-vous. Alors, la musique continuant, de chaque bâtiment dont on a sous les yeux, pourvu qu'on fasse le cercle, chaque entrée, sort un long ruban de prisonniers dans leur pauvre costume. Et ceux-là marchent aussi au



... est, sans conteste, la prison de Bilebid...

pas. Mais, dans cette symétrie obsédante, on remarque aussitôt que le vêtement des prisonniers offre cette différence, s'il est uniformément rayé, d'avoir plus ou moins de rayures. De gauche à droite le nombre des rayures va en augmentant. A gauche, la veste et le pantalon n'en ont que d'épaucées. A droite ils en ont trois fois plus. On s'étonne d'abord, on comprend vite : le nombre de rayures



Les mieux notés, parmi les prisonniers, portent une sorte d'uniforme qui les fait ressembler à des soldats en parade.

correspond à la gravité de la peine et les prisonniers sont classés par bâtiments, suivant celle-ci. Inutile de dire qu'en ce qui concerne la musique et la troupe aux armes de bois, il s'agit des plus dociles, des mieux notés, qui trouvent sans doute une récompense à quitter une heure par jour leur uniforme de prisonniers pour celui de soldat.

Second acte. A de nouveaux airs, tous ces hommes en rang commencent à s'agiter. Oh ! non point en désordre, avec au contraire un ordre terrifiant. C'est ce qu'on appelle les exercices « callisthéniques », quelque puisse être le plaisir qu'on éprouve à cacher sous de si jolis noms de si tristes spectacles. Car si les bien notés, les porteurs de beaux uniformes mettent dans ces sortes d'exercices physiques : lever du bras, flexions, etc..., une sorte de vigueur et de zèle, ce zèle même qui les a fait remarquer, il faut bien avouer que tout le reste des prisonniers y met bien au contraire une mollesse si caractéristique qu'elle apparaît comme volontaire. Cela dure une demi-heure, et qui paraît longue, qui ne m'a jamais paru plus longue que le jour où, à côté de moi, une vieille femme malade, surveillée d'ailleurs de près par un gardien, pleurait en regardant son fils dont le costume portait beaucoup de rayures. Et elle avait payé, à l'entrée, pour voir cela !

Le troisième acte est une parade donnée par le bataillon des bien notés. Elle est à l'usage des visiteurs seulement, car on fait rentrer auparavant tous les prisonniers, indignes sans doute de voir de si belles choses. Et la parade, avec démonstration d'escrime au mousqueton, musique dansante, entrain bien simulé, se termine sur les accents de l'hymne américain. Gardez-vous alors de ne pas vous tenir droit, immobile et la tête nue, les gardiens qui sont à côté vous rappelleraient à l'ordre. Après quoi on s'en va comme on est venu, et les manœuvres des quatre grilles vous donnent le temps de réfléchir à quelque appréciation définitive que vous inscrirez sur le registre mis à votre disposition.

J'ai lu beaucoup d'éloges sur ce registre. Il y manquait, à la vérité, une chose importante : l'opinion des prisonniers sur les visiteurs qui viennent les voir s'agiter comme dans un cirque.

J. BERNARD.

**Toujours Gorguloff**

M<sup>r</sup> Henri Géraud, le défenseur de Gorguloff, qui a eu jusqu'ici l'attitude la plus réservée, se gardant bien de tout incident, vient d'entrer en guerre contre le parquet général. Il a compris qu'on faisait subir l'affaire un traitement exceptionnel qu'on examinait le dossier avec une rapidité effarante, que tous les détails habituels étaient bousculés, toutes les requêtes rejetées sans examen, bref qu'on le traitait en dépit de toutes les protestations d'amicale sympathie comme un stagiaire de 36<sup>e</sup> ordre.

Alors, la barbe de M<sup>r</sup> Henri Géraud a été agitée d'un frémissement de colère... à retardement, car tout le monde, au Palais, avait déjà remarqué ce que l'avocat s'obstinait, malgré l'évidence, à ne pas voir.

Du coup, il avait signé un pourvoi en cassation à son client : il affirme qu'il ne le laissera pas étrangler comme ça (« guillotiner » serait plus exact) et qu'on va maintenant batailler.

D'accord, mais Gorguloff sera jugé le 13 juillet, son pourvoi rejeté par la chambre criminelle au début d'août, et, s'il doit être exécuté, le sera pendant les vacances.

**« GRIME ET CHATIMENTS » ATTENTION !...**

Le dernier délai de réception pour les réponses au Concours est fixé au 3 juillet.

**Outrages à la pudeur**

Un amant et sa maîtresse étaient poursuivis la semaine dernière devant la 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur : insoucieux des regards indirects d'un garde, ils s'étaient livrés, insuffisamment protégés par un buisson, aux transports les plus frémissements de l'amour. Ceci se passait au bois de Vincennes, en août 1931.

Le tribunal, indulgent, comme il sied, condamna chacun des coupables à 15 jours de prison avec sursis ; après la lecture du jugement, le président prononça le petit couplet traditionnel que lui impose la loi : « Vous ne ferez pas votre peine si vous ne recommencez pas dans un délai de cinq ans ».

Très émue, la jeune femme interrogea le président par cette question, à peine murmurée : « Alors, pendant cinq ans, nous ne pourrions pas... ? »

\*\*\*

**Le « cas » Mata Hari**

Mata-Hari... Comment prononcer ce nom sans évoquer l'une des énigmes les plus troublantes de la guerre. Celle qui fut fusillée à la Caponnière, fut-elle simplement imprudente ? Fut-elle même innocente ?

Le commandant Ladoux, ancien chef du service de renseignements et de contre-espionnage de l'Etat-Major de l'Armée, qui a fait arrêter la trop célèbre « danseuse rouge », apporte dans son premier livre de souvenirs de guerre secrète une réponse à ces questions :

« Elle a, dit-il, servi l'Allemagne par orgueil ou par haine de notre pays plus que par intérêt et, fort heureusement pour nous, sans beaucoup de métier. »

« La fameuse espionne allemande, Fraulein Dokton, qui fut son éducatrice au grand quartier général, fait actuellement une grande tournée de propagande en faveur de la réorganisation du service secret du Reich. »

« Il arrive qu'à l'issue de ses réunions on lui pose quelques questions au sujet de Mata-Hari. Elle répond assez dédaigneusement : « Sie war nur ein versager » : c'était un obus inutile... un obus qui ne tue pas... »

**Publicité**

de « *Détective* »

Adresser tout ce qui concerne la publicité de *Détective* à : Néo-Publicité, 35, rue Madame, Paris (VI<sup>e</sup>).

La présentation de ce numéro est de Pierre Lagarrigue.



**VOILA**

**VOILA**  
 AU PAYS DES VAISSEAUX FANTOMES  
 ANDRÉ BEUCLER  
 L'ALLEMAGNE ET SES MAITRES  
 Interview de Von PAPAN  
 HÉROS POPULAIRES : MARCEL THIL  
 LOUIS LATZARUS  
 LA VISTULE, FRONTIÈRE DE FRANCE  
 LOUIS ROUBAUD  
 L'HOMME QUI GUÉRIT DE LA MORT  
 N. TASSIN  
 JEUNES FILLES SANS UNIFORME  
 H. ISWOLSKY

SES REPORTERS FONT POUR VOUS LE TOUR DU MONDE



# LE MAUVAIS COUP



La femme d'Auguste Bavoillot, le frère injustement accusé par sa sœur, attend le retour de son mari.

Chaumont (de notre envoyé spécial).

Il était devenu la légende du pays. Quand Félicien Bavoillot avait bu, au point de ne plus pouvoir tenir sur ses jambes, on disait sur son passage :

— Tiens, voilà l'Félicien qu'est encore saoul, pour sûr que Valentine va encore lui foutre une raclée. Pauvre Valentine, elle est bien à plaindre, avec un frère pareil...

On plaignait la sœur, on ne plaignait pas l'ivrogne. Et de fait, les choses se passaient presque toujours selon le même rite.

Valentine, une courte fille, que la pratique des travaux champêtres avait rendu robuste et forte en couleurs, commençait par semoncer vertement son ivrogne de frère.

— T'as encore bu, propre à rien. — Et puis après, répliquait Félicien, ça fait de mal à personne qu'à mon porte-monnaie. Donne-moi la clé de la cave, j'ai encore soif.

A ces mots, le courroux de Valentine ne connaissait plus de bornes.

— Tu ferais mieux d'aller dormir, criait-elle. Et elle joignait à ce conseil des arguments persuasifs.

Avec ce qu'elle trouvait sous la main, elle envoyait Félicien cuver son vin sous la grange. Elle ne choisissait guère : un fagot, un fougat parfois, un manche de fourche... Parfois aussi le chien de la ferme, qu'elle excitait contre l'ivrogne jusqu'à ce que celui-ci, résigné et hors de résistance, s'éroulât sur la paille et s'abandonnât à la tiède haleine des bêtes qui reposaient dans l'étable voisine.

L'ivrogne dormait là jusqu'à minuit. Puis les premières fraîcheurs nocturnes venaient le réveiller, et légèrement dégrisé, il regagnait à tâtons son lit, dans la chambre de sa mère, et s'y éroulait tout habillé.

Le lendemain, l'incident était oublié. Félicien, un peu engourdi encore par l'ivresse de la veille, se levait de bon matin, allait conduire les bêtes à l'abreuvoir, et de ce pas lent particulier aux gens de la terre, allait aux champs où il restait courbé tout le jour.

Ce n'était pas un mauvais bougre. Mais on le disait un peu simple. Ses camarades se moquaient de sa voix zézayante, un peu puérile, et prenaient plaisir à l'entraîner et à le faire boire.

Il lui en fallait peu d'ailleurs pour lui faire perdre la raison. Une chopine de trop, et Félicien avait les esprits retournés. On le voyait alors tituber le long des chemins. Puis la petite ferme, soudain, retentissait de la fureur de Valentine. On entendait s'élever les aboiements du chien, docile au courroux de la jeune fermière. Et tout retombait dans le silence.

Dûment corrigé, Félicien cuvait son vin.

Les choses, sans doute, auraient duré longtemps ainsi, lorsque tout à coup, la nouvelle courut dans le petit village que Félicien était mort. Il n'y a guère plus de soixante-dix habitants à Mardor, et l'on pourrait compter les maisons aux toits de tuiles rouges blotties autour du clocher de l'église. La nouvelle ne mit pas longtemps à franchir le seuil des portes, et de là, à gagner les communes environnantes.

— Le Félicien est mort, dirent les paysans. — Mort de quoi ? D'avoir bu un coup de trop ?

— Sans doute. Mais on dit qu'étant saoul, il s'est donné un mauvais coup, en tombant. Le docteur Martin est venu le voir. Il a constaté une fracture du crâne. On l'enterre jeudi.

— Et qu'en dit Valentine ? — Valentine, dès que la mort de Félicien a été constatée, a envoyé son frère Auguste à l'assurance pour toucher la prime. Félicien était assuré à la Mutuelle agricole de Chaumont. Il paraît que Valentine et sa mère toucheraient dans les quatre-vingt mille francs.

— Alors, en somme, ça ne serait pas un mauvaise affaire pour elle.

Les commentaires, dès ce jour-là, allèrent leur train. Cela se passait mardi et jeudi, le jour des obsèques, tout le village était là pour



Des rumeurs s'élevaient souvent de la ferme de Mardor. C'était Valentine qui corrigeait son frère Félicien.



épier, derrière le cercueil de Félicien, le visage de Valentine.

Valentine pleurait. Sa vieille mère, récemment amputée d'un bras, à la suite d'une tumeur, suivait elle aussi, en gémissant, le corbillard qui emportait Félicien au cimetière.

Tant d'affliction ne calmait pas la sourde rumeur hostile du village. On ne plaignait plus Valentine. On plaignait le frère mort qu'on emportait.

— Pauvre Félicien, c'est peut-être sa sœur qui, en voulant le corriger trop sévèrement, l'a tué d'un coup de bâton.

— Ça ne m'étonnerait pas, dit un autre. J'ai vu Félicien lundi soir. Certes, il avait bu, mais moins que d'habitude. C'est trop facile de dire qu'il s'est tué en tombant du fenil de la grange.

L'idée d'un drame secret naquit ainsi dans l'esprit des gens. Et pour la fortifier, des souvenirs revenaient en mémoire. Cette famille Bavoillot n'avait-elle pas été, de tous temps, marquée par un destin tragique ? Il y a trois ans, le père était trouvé mort sous ses chevaux. Mort, disait-on, d'un coup de sabot. Avait-on vérifié ? Le grand-père de Valentine avait été trouvé brûlé dans sa grange. Arrêté, le coupable, son fils, fut reconnu fou et mourut à l'asile Saint-Dizier. Toutes ces morts étranges, n'étaient-elles pas de nature à jeter le trouble et le doute sur les causes véritables de la mort brutale de Félicien !

Ces vagues rumeurs eurent un premier effet : l'inspecteur d'assurances refusa, après avoir consulté M. Ramaget, le maire de Mardor, de régler la prime que sollicitait avec tant de hâte la famille de Félicien.

Puis, ému à son tour, le Parquet de Chaumont alerta la brigade de Rolampont, qui dépêcha sur les lieux le chef Bailly et le gendarme Rousseau.

— Je ne sais rien, dit la vieille mère. Félicien, qui était dans la grange, est venu se coucher vers dix heures. Je l'ai bien entendu se plaindre. Mais je ne me suis pas inquiétée. Le matin, vers six heures, je l'ai changé de linge pour le présenter au docteur que j'avais envoyé chercher. Quand le docteur est arrivé, Félicien était mort.

Interrogée à son tour, Valentine fut plus réticente :

— Félicien avait bu. On s'est disputé à propos de la litière des vaches. Je lui ai peut-être, en effet, donné deux coups de fourche. Mais je ne lui ai pas fait mal. Quand je suis revenu le voir, il était assis, dans la grange, sur un tas d'herbes, et il se déchaussait. Maman m'a aidé à faire boire les chevaux et je suis partie me coucher sans faire de bruit.

On manda un médecin légiste. Félicien fut exhumé. L'autopsie de son cadavre révéla à la tête une fracture du rocher. Il y avait eu crime, et dans des conditions telles qu'il semblait impossible que Félicien, après avoir été frappé, ait pu, seul, regagner sa chambre.

— Vous entendez Valentine ?

— Eh bien oui, répondit la fille en pleurant. Mon frère Auguste était là et c'est lui qui a donné le dernier coup et qui m'a aidé à le transporter sur son lit.

Les gendarmes n'en voulurent pas entendre plus long. Comme Auguste Bavoillot revenait des champs, ils se hâtèrent de lui passer les menottes.

L'homme protesta de son innocence avec une belle énergie :

— Faites de moi ce que vous voudrez. Mais Valentine a menti. Je suis innocent.

■ ■ ■

Une pluie fine raye la campagne et les chemins sont déserts autour de la ferme du malheur. Devant la porte de la grange, la vieille mère me montre de son bras unique des traces de sang entre le chariot et l'escalier de bois qui monte au fenil.

— Mon pauvre enfant buvait, mais c'était un bon garçon. Pourquoi nous accuser de l'avoir tué ?

Dans la cuisine, les gendarmes interrogent une dernière fois Valentine.

— Allons, réfléchissez bien. Vous avez accusé votre frère et maintenant vous vous retractez. Dites-nous donc la vérité, c'est vous qui l'avez frappé d'un coup si malheureux qu'il en est mort.

— Je suis innocente. Mon frère s'est tué sûrement en tombant. Ce ne sont pas mes coups de fourche qui l'ont fait mourir.

— Et le battoir sur lequel on a retrouvé des taches de sang et des cheveux collés ?

— Je suis innocente.

— En tout cas, le Parquet qui va relâcher votre frère Auguste injustement accusé par vous, nous donne l'ordre de vous arrêter à votre tour.

Sans mot dire, la petite paysanne est allée, avant de partir pour la prison, faire boire une dernière fois les vaches de l'étable. Puis, coiffée d'un béret blanc, elle suivit les gendarmes.

Saura-t-on jamais si elle a tué Félicien, sans le faire exprès, ou si inconsciemment elle songeait, en frappant ce frère gênant, aux profits et à l'avenir meilleur que ce mauvais coup lui préparait.

M. LECOQ.



Amputée d'un bras, la vieille mère erre dans la ferme du malheur.



Valentine se défendit d'avoir frappé son frère avec l'intention de le tuer.



Une dernière fois, les gendarmes interrogèrent Valentine et la supplèrent de dire la vérité.



NE rixe dans une auberge. Les paysans sortent, indifférents en haussant les épaules : « Ce ne sont que des bohémiens qui se battent. »

Un vol ou un crime mystérieux. Les hommes tendent le poing vers les roulotte arrêtées à l'entrée du village : « Ce sont eux sûrement ».

Ils sont vraiment la seule race sans patrie. Les juifs, au moins, ont Jérusalem et les collines de Sion. Les gitans n'ont rien. Rien que la route, toujours la route. Pour logis, les fossés, quand on ne les en chasse pas. Et pourtant, il n'est pas de race plus forte, plus pure. Dispersés à travers le monde, ils ont gardé leurs coutumes, leurs lois, leurs croyances. Marqués par le malheur, ils ont, en refusant farouchement toute alliance avec les chrétiens, gardé leur sang intact. Il n'y a pas très longtemps encore, ils élisaient un roi, et l'autorité de ce chef, qui n'avait aucun contrôle sur des sujets errants, était plus forte que celle du souverain le plus absolu. Comme tous les peuples qui se sentent marqués par le destin, ils subissent le poids de la superstition et des rites religieux jusqu'à l'esclavage. Tous les actes de leur vie sont placés sous le signe d'un formalisme étroit et ils se sentent perdus dès qu'ils en ont enfreint les règles.

Dans un calme paysage de France, une tribu s'est arrêtée pour célébrer un mariage. Autour des feux, les femmes dansent. Les hommes, s'accompagnant sur la guitare, chantent des mélodies inconnues et sauvages. Le chef de la tribu réunit devant lui les deux fiancés. Avec un couteau, il fait une entaille dans le poignet du jeune homme, une entaille dans le poignet de la jeune fille. Il réunit les deux bras, blessure contre blessure. Et les sangs qui se mêlent consacrent le mariage.

Leur indépendance, leur personnalité est telle qu'ils ne craignent pas de se mêler parfois aux rites des chrétiens, sans pour cela s'y asservir. Ils ont une sorte de sainte, Sarah, qui fut la servante des deux bienheureuses Maries de la Mer. Les reliques des trois saintes sont enfermées dans la crypte de la petite église de Sainte-Marie-en-Provence. Une fois l'an, le dernier dimanche de mai, on les sort solennellement, on les promène sur la plage ; l'évêque d'Aix vient bénir les fidèles qui les entourent. Ce jour-là, de tous les coins de l'Europe, les gitans accourent. Ils partent des semaines à l'avance, des montagnes des Karpathes, des plaines du Danube, de l'Andalousie, de la Forêt Noire. Ils se hâtent sur les routes, tendus vers ce but : la petite église crénelée. La nuit qui précède la fête, ils se pressent, ils s'étouffent par centaines, dans la crypte et aucune foi ne peut être alors comparée à la leur.

Pourtant, dans les esprits simples des paysans, ils portent le signe de la malédiction, du mauvais œil. Quand une roulotte passe dans la grande rue du village, traînée par son mulet maigre, avec des chiens au poil roussi, qui courent entre les roues, toute une étrange ferblanterie qui brinqueballe entre les essieux, les garçons luisants, aux grandes moustaches noires, au feutre crasseux, les filles aux lourdes tresses, aux corsages déchirés sur leurs seins bruns, et leurs

# LES

# ERRANTS TRAGIQUES



Une roulotte passe sur la grand'route, traînée par de maigres mulets, avec toute une étrange ferblanterie.

immenses jupes de soie jaune, alors les hommes ricanent, et les femmes se signent en tournant la tête.

Comment voulez-vous qu'ils puissent rentrer dans le cadre de notre discipline sociale, qu'au fond de leur cœur, ils admettent nos lois ? En réalité, partout où ils sont, partout où ils passent, ils restent des hors-la-loi.

Autrefois, on a collé souvent à leur nom l'épithète de « voleurs d'enfants ». On racontait sur eux de sombres histoires où il était question d'enfants enlevés, élevés dans la religion des Romani et dont on faisait des contortionnistes, des montreurs d'ours, pour les vendre ensuite à des directeurs de cirque.

On a fait d'eux des ogres, des épouvantails.

Cette légende-là s'éteint. Mais eux l'ont recueillie pour s'en faire un bénéfice. Porteurs du bon ou du mauvais sort, ils sont d'intelligence avec le diable, soit. Ils en tirent profit. Ils seront les diseurs de bonne aventure, ils sauront lire dans la main, dans l'écriture, dans le marc de café, dans le sable. Ils exorciseront les animaux malades, les fous ; ils trouveront l'eau dans les garrigues sèches, ils conjureront les fléaux.

Ils passent, libres, hautains, farouches, mystérieux, avec la secrète joie de terroriser les chrétiens à l'esprit simple, de rester unis entre eux, quoique aussi étrangers que les nuages qui se croisent.

Désormais ils ne participent plus aux drames quotidiens, aux faits divers, que par hasard, au hasard. Mais précisément dès que leur ombre apparaît dans une affaire,

elle la rend plus tragique, plus émouvante. Dans la balance, ils jettent d'un seul coup le secret. Les crimes des bohémiens, gitans, des romanichels, malgré le flagrant délit, malgré l'aveu, malgré tout, restent toujours mystérieux.

\*\*\*

Le jour de la Toussaint, il y a quatre ans, La veuve Foucault vit seule dans une maison isolée, à Glannes, près de Châlons-Marne. Ce matin-là le facteur, surpris trouver la porte fermée, la fenêtre brisée, prévient les gendarmes. Quand on est dans la cuisine de la maisonnette, un tas de chiffons et de meubles brisés brûlent encore. On jette des seaux d'eau sur ce commencement d'incendie et on trouve le corps de la veuve, à moitié carbonisé. Mais elle n'est morte brûlée. Elle avait été frappée au visage par des coups de couteau. La tête presque séparée du tronc. Tout a été bousillé, fouillé. On ne peut pas soupçonner de voisins. On cherche parmi les passants. Le lendemain on signale dans le pays la présence d'un couple de nomades qui rôdent là depuis trois journées. On les identifie : Albert Clarisse et sa cousine Lisa Karl.

On les traque, on les arrête. Au moment même où les gendarmes la rejoignent, Lisa essaie de faire disparaître une liasse de billets de banque qu'elle avait épinglés dans sa robe. Dans leur roulotte on retrouve encore le livret de caisse d'épargne de la veuve assassinée.

Clarisse avoue. Lisa, elle, accuse du crime un autre garçon, Hector Sarrazin. On arrête aussi celui-là qui se trouble, balbutie. Pourtant il est innocent. On le prouve presque malgré lui.

Pendant la reconstitution du crime, Lisa à son tour avoue. Ils avaient assassiné l'épouse égarée la rentière avant de mettre le feu à son cadavre arrosé d'essence. Et Lisa Karl avait dans la garde-robe de la veuve, choisi les meilleurs vêtements pour les mettre sur le champ.

D'ailleurs, ils paraissent complètement indifférents à leur acte et à leur sort. Quand les photographes les acculent contre le mur de la maison, Clarisse s'arrange pour trouver une pose avantageuse et pour couvrir sa cousine de sa main.

On envoya Albert Clarisse à l'échafaud et Lisa Karl mourut folle en prison.

\*\*\*

Un groupe de nomades campe à La Flèche près du Mans. Un samedi, le 5 décembre de l'an passé, un couple de gitans, Lagrille et sa femme viennent à la roulotte d'un certain Chaman, où se trouve déjà Bren.

Tout le monde est ivre. On commence à disputer. La femme Lagrille reproche à son mari de fréquenter les autres, elle rappelle qu'il n'y a pas longtemps Chaman lui a donné un coup de couteau. Chaman n'aime pas que ces histoires en viennent à son souvenir. Il chasse le couple. En partant, Lagrille assomme à moitié Bren, pour se faire une sortie honorable. Bren ranimé court



Albert Clarisse, errant tragique, était un terrible bandit ; on l'envoya à l'échafaud.



La cousine de Clarisse, Lisa Karl, une femme à demi sauvage, mourut folle dans sa prison.



dans les roulottes chercher du secours et réclamer vengeance. Bishoff, Aufré, Bren, Audouart, Beaujard sont bientôt réunis. On décide une expédition pour aller châtier Lagrille. On l'a signalé dans un café de la rue Sainte-Colombe. Beaujard et Aufré restent auprès des roulottes pour défendre les femmes, au besoin. Les autres vont vers la ville. Chaman vient en tête avec un fusil, Bishoff a une carabine, les autres des rasoirs et des couteaux. Un dernier, Jeannot, trop ivre, tombe en chemin.

Chaman et Bishoff se postent dans le chemin du cimetière et envoient Bren et Audouard voir dans le débit ce que fait Lagrille. Ils reviennent en annonçant qu'il semble se disposer à sortir. D'ailleurs il ne reste plus que trois hommes dans le café.

En voilà un. Ce n'est pas Lagrille. Un autre sort, tourne dans l'ombre, monte à bicyclette et disparaît. Le troisième ouvre la porte à son tour, fait quelques pas dans la rue. Un coup de feu claqué, il tombe. Dans la nuit les gitans s'enfuient vers leurs roulottes. Des passants relèvent le mort. Ce n'est pas Lagrille. Un employé du Prytanée militaire, Bellanger, père de sept enfants, est mort là sans savoir pourquoi.

■ ■ ■

A Rabastens-de-Bigorre, Gimenez, un gitan espagnol d'une grande tribu de montagnards de Grenade, vient s'installer et fait trafic de mulets.

Une ou deux fois il a affaire avec un marchand d'Agen. Gimenez est cupide. Avec son père il décide d'assassiner le marchand.

Celui-ci vient les voir un soir. On boit, puis Gimenez, cordial, invite son hôte à venir admirer avec lui un lot de mulets. Il l'entraîne dans un champ derrière des taillis, et pendant que le marchand d'Agen se penche pour examiner les pattes d'une des bêtes, Gimenez l'assomme, l'étrangle et le dévalise.

■ ■ ■

Et l'histoire la plus récente, une des plus effrayantes, vieille à peine de quelques jours.

A Blondfontaine, près de Vesoul, le vannier Emile Kart était venu installer sa roulotte il y a un mois. Il habitait avec sa maîtresse, Maria Ams et leurs quatre enfants.

Misérables, n'ayant même pas de brique pour traîner leur carriole, ils n'avaient qu'un souci : ramasser quelques sous pour boire. C'était une tradition dans la famille et les saouleries se terminaient d'habitude mal. Autrefois Kart avait à moitié tué son père à coups de serpette et son frère avait envoyé, un an auparavant, un de ses camarades dans un monde meilleur.

Le 10 juin une autre roulotte apparut sur la route, aussi pauvre que la première. Mais leurs occupants poussèrent des cris d'allégresse en reconnaissant Kart. C'étaient le frère de sa maîtresse et sa femme, eux aussi vanniers.

Les rencontres entre amis et parents sont rares dans ce monde où on ne connaît pas la correspondance et où chacun vit pour soi. Il s'agissait de fêter dignement cette bonne aubaine et voilà comment débuta une soirée qui devait finir d'une façon singulièrement dramatique. Au café, tous les quatre burent jusqu'à être complètement ivres.

Vers 11 heures du soir, ils sortaient du débit et selon la coutume, une mêlée générale s'ensuivait, mêlée à laquelle pourtant il semble bien que seule la femme d'Ams n'ait pas pris part.

Que se passa-t-il ensuite? Peut-être ne le saura-t-on jamais.

Toujours est-il que Kart, ivre mort, vint s'étendre dans l'herbe, à côté de sa roulotte et s'endormit profondément. Sa compagne prétend qu'après avoir reconduit un moment son frère sur la route de Villars, elle est revenue se coucher à l'intérieur de la roulotte.

Quelques instants après, peut-être une heure, peut-être deux, les voisins étaient réveillés en sursaut par des cris sauvages. A côté de sa roulotte Kart, entouré de flammes, véritable torche vivante, se roulaît hurlant de douleur.

La femme Ams était debout près de lui, désespérée, les yeux hagards, ivre encore. Mais elle se ressaisissait bien vite pour affirmer à qui voulait l'entendre que son « homme » avait lui-même mis le feu à ses vêtements... avec sa cigarette !

Kart fut transporté au matin à Vesoul où on le remit entre les mains des Sœurs de l'hôpital. Mais durant le trajet, le maire de Blondfontaine qui emportait le malheureux dans son auto, avait remarqué qu'une forte odeur de pétrole se dégageait des vêtements épargnés par les flammes.

A l'hôpital, la même constatation était faite. De plus, les blessures étaient tellement horribles que l'on ne pouvait pas ne pas songer à un crime. Kart avait les cuisses, le ventre et la partie inférieure de la poitrine complètement calcinés. Dans sa terrible agonie, il ne cessait de répéter : « Je n'ai pas mérité ça. »

Pendant un de ses rares instants de lucidité, on le questionna. Mais les nomades ne se vendent pas entre eux ; une sorte de maçonnerie les lie, à laquelle ils restent attachés jusqu'à la mort. Au seuil de celle-ci, au milieu de ses tortures horribles, Kart ne voulut pas dévoiler le secret de sa fin terrible. « Je me suis brûlé avec ma cigarette », déclara-t-il. Puis comme on lui faisait remarquer l'in vraisemblance de cette explication : « On m'a peut-être fait une farce », dit-il placidement, puis détournant la tête d'un geste las : « Ah ! laissez-moi donc mourir tranquille ». Ce fut tout. Il souffrit encore douze longues heures avant de mourir.

Le permis d'inhumer ayant été refusé, l'autopsie fut pratiquée par le Dr Talpain. La conclusion de la macabre opération fut extrêmement nette : pour que la victime fût carbonisée de la sorte, il fallait qu'elle eût été arrosée d'un liquide inflammable. L'explication de la cigarette qui, a priori, paraissait déjà absurde, ne tenait plus du tout après l'autopsie. Des esprits moins rudimentaires auraient peut-être trouvé quelque chose de moins simpliste.

L'enquête de la gendarmerie de Jussey ne devait pas être longue. Au cours de la perquisition dans la roulotte, on découvrait une lampe à pétrole complètement vidée de son contenu. Cette constatation ne faisait que confirmer ce que l'on pouvait deviner des circonstances du crime. Le Parquet délivrait un mandat d'amener contre la femme Ams, et le soir même elle était écrouée. Son frère qui, dans la soirée du crime, avait menacé la victime de lui « mettre les tripes au soleil », a été également arrêté.

Avoueront-ils? Il est rare que la justice des chrétiens obtienne quelque chose de ceux que lie la loi Romani. Quand il y a un mort, ils accablent le mort, puisque lui n'a plus rien à craindre de la vengeance des roumis.

Ils resteront en prison. Même innocents, ils ne diront rien. Si on les libère, s'ils échappent à l'engrenage, ils reprendront sans un mot leurs baluchons, ils se remettront dans les brancards de leur carriole, ils reprendront la route éternelle, dans la poussière, avec leurs haillons et une fleur à la bouche.

Marius LARIQUE.

La brune gitane tenait dans ses bras un enfant: son fils ou quelque enfant trouvé, sinon volé.



Une fois l'an, le dernier dimanche de mai, de tous les coins de l'Europe, les gitanes accourent en pèlerinage auprès de Sainte Sarah, à Sainte-Marie-en-Provence.



Une roulotte de nomades campait à La Flèche, près du Mans. Tout le monde était ivre; ce fut le drame brutal et mystérieux dont M. Jean Ogé chercha l'énigme jusque parmi les tombes du cimetière.



M. Jean Ogé, commissaire de police de La Flèche, fut chargé de l'enquête sur le crime des bohémiens.





# Faits Divers

## La proie du destin



— J'étais menacé, répète obstinément Chelal Saïd.

— Cette matinée du 29 mars, vers les 10 heures du matin, M. Charles Mougins descendait une des plus calmes rues de Villemonble. Il fut alors témoin d'un drame rapide qui le laissa sur place, cloué par la stupeur.

Deux hommes cheminaient à quelques mètres devant lui. Soudain l'un d'eux tira de sa poche un rasoir et, de deux coups brutaux de son arme, trancha la gorge à son compagnon. Il resta quelques secondes comme frappé de stupeur près du corps, qui se raidissait sur le sol, puis s'enfuit.

Quand M. Mougins voulut porter secours à la victime de ce drame rapide, il était trop tard. Tout ce qu'il put faire, ce fut de prévenir la police.

On identifia la victime, un manœuvre du nom de Coudray. On eût tôt fait de connaître, le nom du meurtrier : Chelal Saïd.

M. Seyrouard, commissaire de police, se rendit au domicile de l'Algérien pour l'arrêter. Assis sur son lit, le coupable, le visage ruisselant de sueur, tremblant de tous ses membres, leva vers les policiers un œil atone. Il tendit docilement ses mains aux menottes qui ouvraient leur mâchoire d'acier.

Puis, les épaules courbées sous le poids du Destin qui venait de s'abattre sur lui, traînant les pieds sur le sol, il suivit les policiers jusqu'au commissariat de police.

— Pourquoi as-tu tué Coudray ?

Chelal Saïd haussa les épaules, puis, d'un ton las, répondit :

— J'étais menacé.

C'est tout ce que put en tirer le commissaire de police. Devant M. le juge d'instruction Rousseau, on ne put en tirer d'autre réponse. Ses avocats, M<sup>rs</sup> Dupreux et Longuet, essayèrent en vain de surprendre le secret de l'Algérien. Celui-ci présentait un visage fermé aux regards inquisiteurs et plein de pitié de ses défenseurs.

On résolut alors de procéder à une reconstitution du crime. Peut-être espérait-on que, devant ces lieux où il commit son forfait, Chelal Saïd se laisserait émouvoir et livrerait les véritables griefs qui le poussèrent à porter à son camarade les deux coups mortels de rasoir.

C'est pourquoi le vendredi 17 juin, à 10 heures du ma-

tin, le parquet, les photographes de l'identité judiciaire entouraient l'assassin dans cette rue calme de Villemonble, où quelques mois plutôt Coudray avait expiré.

Une lueur de crainte brillait dans le regard de l'Arabe, qui jeta un coup d'œil rapide sur la maison qu'il habita durant de longs mois, sur la foule qui, curieuse, épiait ses réactions et sur tous ces enquêteurs qui l'interrogeaient d'un visage sévère. Peut-être vit-il passer l'ombre de sa victime ? Revêcut-il en quelques secondes la scène suprême ? Devina-t-il, sur le pavé nu, la forme rigide du corps de Coudray et le filet de sang qui, peu à peu, coulant de la gorge béante, élargissait autour de la tête pâle une auréole rouge.

On vient de lui retirer ses menottes. Il ne sait plus où mettre ses poignets. Il a déjà pris l'habitude de les tenir baissés devant lui, et, lorsqu'on lui demande de préciser l'endroit où il frappa sa victime, ses gestes semblent toujours ceux d'un enchaîné.

Il s'exprime dans un mauvais français et malgré l'aide précieuse des deux avocats, s'embrouille, bafouille et se répète sans cesse. Il se retranche derrière cette idée qu'attaqué sans raison il a cru devoir se défendre.

— Vous pouviez vous défendre à coups de poings ! dit le juge.

— Il a mis la main dans sa poche. J'ai cru qu'il allait prendre son revolver. J'ai eu peur. Il était plus fort que moi.

— On n'a pas trouvé d'arme sur lui... Allons ! avouez-nous les véritables raisons qui vous ont poussé à tuer Coudray.

L'homme ne répond rien. Son front se plisse. Va-t-il enfin faire connaître le motif de son meurtre ?

— J'étais menacé, répète-t-il obstinément.

Tout est fini. Le meurtrier n'a rien dit qui pût éclairer le crime d'une lumière nouvelle. Le public, dépité de ce drame sans dénouement, s'est retiré. On a remis les menottes à Chelal Saïd.

Chelal Saïd a regagné sa cellule. Il n'a rien dit. Et, probablement, il ne dira rien. Avec ce fatalisme des hommes de sa race, il pense que tout est bien, que dans le livre de la vie tout est écrit d'avance, et qu'il n'arrivera que ce qui doit arriver.

Marcel CARRIÈRE.



En vain, M. Rousseau, le juge d'instruction, interroge l'Algérien.



Mais Chelal Saïd se contente d'indiquer le chemin qu'il a suivi.

## Le crime du fils prodigue

Belgrade (de notre correspondant particulier).

— Pourquoi es-tu rentré, mon fils ?

D'une voix douce, le docteur Matanovics interpella son fils, qu'il venait de rencontrer en haut de l'escalier du sanatorium.

— Pour chercher de l'argent, répliqua le fils, nerveux.

— Ce n'était pas la peine de rentrer pour cela, dit le docteur, car j'ai envoyé justement aujourd'hui un mandat à ton adresse.

— Comment es-tu venu ?

— Par l'autobus de Belgrade.

— Ce n'était surtout pas la peine d'emprunter l'autobus qui coûte deux fois plus cher que le train.

Le docteur prononçait tous ces reproches sur le ton le plus affectueux.

Il était encore toute indulgence pour ce grand fils, qui lui avait causé tant de soucis.

Peu intelligent, assez inapte aux études et peut-être même assez faible d'esprit, il avait pu cependant, grâce à la direction patiente de son père, terminer ses études secondaires. Puis le docteur Matanovics l'avait envoyé à Paris, à Berlin ensuite, pour suivre dans ces villes des cours de médecine.

Spira Matanovics ne manifestait encore qu'une tiède ardeur pour ces études. Il avait une perpétuelle nostalgie de son pays.

Une sourde mélancolie le hantait au souvenir de ses montagnes natales, et son père dut le faire revenir en Yougoslavie et le faire inscrire à la faculté de Droit de Belgrade.

Dans cette ville, Spira fut plus heureux, sinon plus appli-

qué. Il était maintenant chez lui, parmi des gens parlant sa langue maternelle. On enviait la fortune et la renommée de son père, ancien médecin du roi de Monténégro. Aussi était-il très entouré, très recherché par toute une bande de jeunes gens qui ne pensaient qu'à vivre aux crochets de ce fils fortuné et qu'à l'entraîner en joyeuse compagnie.

Le docteur Matanovics se montra, au début, très généreux avec ce fils prodigue, trop généreux peut-être. En face des folles dépenses de celui-ci, il se décida à exercer un contrôle sur lui et à ne lui envoyer que juste assez d'argent pour vivre décemment.

Mais le jeune prodigue avait fait des dettes. Le docteur Matanovics, discrètement, les fit régler et adjura son fils d'être plus sérieux, de renoncer à ses goûts dispendieux.

Peine perdue ! Il sentait bien qu'en refusant de se soumettre à ses exigences, il ne réussissait qu'à le dresser, chaque jour, un peu plus contre lui. Il essayait pourtant de lui cacher sa tristesse et d'éviter tout conflit irrémédiable. Pouvaient-il penser que Spira, qui n'avait plus que quatre dinars en poche, était venu le trouver dissimulant sous sa veste un long couteau à lame effilée !

Soudain, surexcité par les reproches cependant affectueux que lui adressait son père, le fils prodigue se précipita sur lui. Quoique taillé en hercule, le docteur Matanovics perdit l'équilibre et tomba à terre. Spira sortit son couteau et lui en porta plusieurs coups violents. En quelques secondes, le malheureux père succomba.

G. STREM.



Spira Matanovics était à bout de ressources.



Le docteur Matanovics, ancien médecin du roi de Monténégro.

UN DOCUMENT SENSATIONNEL DE CONTRE-ESPIONNAGE

**MEMOIRES DE GUERRE SECRETE**

**COMMANDANT LADOUX**

Ancien Chef des Services d'espionnage et de contre-espionnage

AOUT 1914-OCTOBRE 1917

**LES CHASSEURS D'ESPIONS**

COMMENT J'AI FAIT ARRÊTER MATA-HARI

**EDITIONS DU MASQUE**  
23 RUE MARBEUF - PARIS VIII

**7:50.**

L'ancien chef des services d'espionnage et de contre-espionnage de l'Etat-Major de l'Armée, le Commandant Ladoux, ayant observé à de nombreux indices que le monde est à nouveau en plein état de guerre secrète, a pensé que l'heure est venue de sortir de la réserve qu'il s'était imposée depuis treize ans. Il publie aujourd'hui le premier volume de ses mémoires : **Les Chasseurs d'Espions** Comment j'ai fait arrêter Mata-Hari

Ces mémoires sont à la fois une passionnante étude historique étayée de documents absolument authentiques et contrôlables en même temps qu'un grave avertissement pour le Pays.

## EN RECLAME

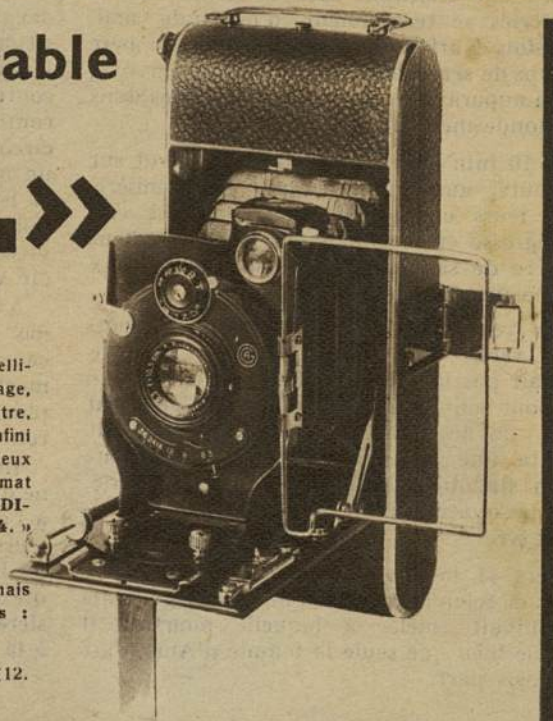
Frs: 288. », payable

Frs: **24. »** par mois

N° 11. — Appareil « RÊVE IDEAL » pour pellicules 6x9 entièrement métallique, beau gainage, bordé métal poli, soufflet peau, viseur iconomètre, mise au point avec l'arrêt automatique à l'infini et échelle graduée, obturateur trois vitesses et deux poses, propulseur métallique, objectif anastigmat Magir Hermagis, très lumineux F. 6,3. EXPÉDITION FRANCO, Frs : 288 », payable Frs : 24. » par mois.

N° 12. — Même appareil que ci-dessus, mais format 6 1/2 x 11. Frs : 294. », payable Frs : 24.50 par mois.

N° 4. — Appareil photo pour plaques 9x12. Frs : 294. », payable Frs : 24.50 par mois



DEMANDEZ notre catalogue N° 46

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D. 8

Je prie la Maison Girard et Boitte, S. A., 112, rue Réaumur, à Paris, de m'envoyer franco un appareil photographique n° \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ fr., payable \_\_\_\_\_ fr. par mois, que je paierai en 12 mois au compte de chèques postaux Paris 979.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 193 \_\_\_\_\_

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_

Département \_\_\_\_\_

Gare \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Girard & Boitte**  
112, rue Réaumur, PARIS (2<sup>e</sup>)



# LE RÔDEUR

Charnay-les-Mâcon (de notre envoyé spécial).

**M** DE CASTELJAU, juge d'instruction au parquet de Mâcon, avait dit : — C'est parmi les familiers du père Charvet, le vieux vigneron de Verneuil, qu'il faut rechercher son assassin !

Un réseau de présomptions s'était abattu en effet sur un paysan du village, Claude Bonnetain. Peu à peu se dressait contre lui toute une série de charges accablantes. On l'accusait de tous côtés. N'avait-on pas découvert dans sa maison de la corde semblable à celle qui entourait le cou de la victime, un marteau qui portait des taches sanglantes et des effets qui semblaient maculés de sang ?

De plus, la façon maladroite dont il cherchait à se défendre ne contribuait pas peu à le faire soupçonner davantage.

— J'arriverai bien, pensait le magistrat, à lui faire avouer son crime.

Lui seul avait intérêt à ce que Etienne Charvet disparût, et, précisément, ce jour-là, l'héritage dont sa fille était dépositaire devait lui échapper ; le vieillard désirant modifier son testament en faveur d'une petite cousine, Emilie Brunet.

M. de Casteljaud fut bien surpris lorsqu'au matin du samedi 18 juin, on vint lui annoncer triomphalement :

— On tient l'assassin du vigneron de Verneuil !

— Et qui est-ce ?

— Un soldat, Joseph Monot, un inconnu, un rôdeur qui, passant par hasard dans le hameau, avait combiné ce sale coup...

Ainsi brutalement tout s'effondrait. Les hypothèses que le juge avait péniblement échauffées dans le silence de son cabinet, au cours des multiples interrogatoires des témoins, en courant les chemins, sans souci du soleil ardent ou du mauvais temps, étaient soudain réduites à néant par ce simple mot :

— On a arrêté l'assassin d'Etienne Charvet, c'est un rôdeur...

Ainsi, Claude Bonnetain était complètement innocent. Jamais, on n'avait frôlé de si près l'erreur judiciaire...

■ ■ ■

Joseph Monot faisait son service à Bourg, mais, il y a quinze jours de cela, lassé de la vie de caserne, de cette étroite suggestion à laquelle on l'avait habitué depuis bien des années, — le jeune homme avait fait plusieurs séjours dans des colonies pénitentiaires, — il décida de déserteur.

Étant venu passer 24 heures de permission à Mâcon, il résolut de ne pas regagner son corps. Il quitta la ville où sa présence serait vite repérée et s'enfonça dans la campagne.

Il avait plu et la terre exhalaït ces acres senteurs qui bouleversent les hommes de la glèbe. Joseph Monot aimait la campagne. C'était un beau garçon, trapu, aux goûts d'enfants et qui semblait incapable de frapper une bête. Ne sachant comment vivre, il s'engagea comme valet de ferme chez les Dubois, qui géraient une importante propriété dans la banlieue mâconnaise.

Là, il soignait les bêtes avec amour et s'en allait faucher les prés verdoyants.

— Je suis en permission, avait-il dit à ses patrons. Je serai bientôt libéré, alors je reviendrai chez vous pour travailler.

C'est trois jours après son installation à la ferme des Dubois qu'il partit. Le besoin d'aventures le poussait sur les chemins dangereux. Ayant été trop longtemps captif, le garçon aspirait à une plus entière liberté.

Néanmoins, le lendemain de son départ, le patron de la métairie s'aperçut qu'une bicyclette avait disparu. Il accusa Joseph Monot d'être l'auteur du larcin et porta plainte contre lui à la gendarmerie de Mâcon.

D'autre part, le corps auquel appartenait le jeune militaire l'avait signalé comme déserteur.

Le père Charvet avait été assassiné sur ces entrefaites.

Comme on continuait à rechercher le jeune voleur de vélo, bientôt, dans l'esprit du capitaine de gendarmerie Guillaudot, naquit cet espoir :

— Si le voleur de M. Dubois était également l'assassin du père Charvet !

On relevait la trace du jeune homme dans les environs de Charnay.

— Il a travaillé dans un hameau voisin, disaient les uns.

— Il a été vu à Charnay, la veille du crime, disaient les autres.

Aussi lorsque le sergent-chef Fleury amena devant lui le déserteur, le capitaine Guillaudot essayait-il de vaincre le hasard.

Il était minuit. Depuis trois heures, le sergent-chef Fleury interrogeait Joseph Monot au sujet du vol de bicyclette dont il s'était rendu coupable.

Le capitaine de gendarmerie pénétra dans la salle où, le col dégrafé, la sueur aux tempes, le jeune homme répondait d'une voix lasse aux demandes des enquêteurs.

— Que faisais-tu le dimanche soir 5 juin au hameau de Verneuil ? lança-t-il d'une voix brève.

Il vit une lueur d'épouvante éclater dans le regard du soldat, mais celui-ci reprit bientôt possession de lui-même, et c'est d'une voix égale qu'il répondit :

— Je n'étais pas à Verneuil ce soir-là.

Alors commença une lutte tragique entre le policier et l'inculpé. Le capitaine Guillaudot sentait qu'il était sur la bonne voie. Il devinait que le hasard, par un de ses caprices imprévisibles, avait mis dans sa main la clef du mystère de la ferme tragique.

Alors que tous les autres enquêteurs s'égarèrent sur des pistes erronées, lui, venant de saisir soudain le bout du fil qui, dans ce labyrinthe de contradictions, devait amener jusqu'à la vérité.

Enfin, Joseph Monot frissonna sous la fraîcheur matinale. Sa voix se fit plus basse ; lentement, il avoua :

— C'est moi qui ai tué Etienne Charvet...

■ ■ ■

On a ramené, en ce matin du lundi 20 juin, Joseph Monot sur les lieux de son crime ; des nuages de deuil se traînent au ras du sol et vont s'effiloche à la roche aiguë de Solutré, mais parfois des coups de soleil éclatent dans la brume grise.

La foule des voisins est venue assister à l'arrivée du criminel, mais, lorsque, enfoncé dans ses vêtements bleus de soldat, celui-ci descend de l'auto de la gendarmerie, elle ne manifeste pas.

— Mais c'est un gosse, murmure-t-on.

Et l'on sent un peu de pitié dans les regards. Derrière le portail, clos aux regards curieux, on reconstitue la scène du crime. Sans émotion apparente, Joseph Monot revit la nuit tragique. Il est venu à pied de Mâcon le dimanche précédent. En se promenant, il a remarqué cette maison discrète dissimulée par un rideau de vigne vierge et habitée par ce vieillard à la démarche lente. Il est 9 heures 1/2 lorsqu'il arrive à Verneuil. Le vieux n'est pas chez lui. Caché derrière la haie qui clôt le vignoble situé en face de la ferme de Charvet, il attend.

Vers 10 heures 1/2, le vigneron rentre chez lui. Le soldat patiente encore une heure. Les lumières s'éteignent les unes après les autres. Maintenant tout dort dans le hameau ; les gens, les animaux, les maisons. Alors Monot quitte sa cachette ; en deux bonds, il escalade le portail. Le voici dans la cour. Au pied de l'escalier de pierre auquel s'agrippe un maigre rosier en fleurs, il crie :

— N'y a-t-il personne dans la maison ?

Un silence. Puis, sur la droite, une fenêtre s'éclaire. Bientôt des pas résonnent dans un escalier de bois. Un vieillard apparaît, une chandelle à la main. Il est vêtu d'un pantalon de coutil bleu et coiffé d'un bonnet de coton. Son ombre ridicule danse sur le mur de l'escalier. Il paraît surpris de voir ce visiteur nocturne. Néanmoins, il ne semble pas effrayé ; la figure poupine de Monot n'a rien d'angoissant.

— Que voulez-vous ? demande-t-il.

— Une place dans votre grange pour y dormir.

— Ma grange est pleine et je ne puis vous recevoir...

La pluie crépite sur le toit de tuiles sonores. Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors. Le soldat a ses vêtements transpercés par l'eau. Il grelotte.

— Venez, lui dit le vieux, je vais vous donner un verre de vin, cela vous réchauffera.

Il ouvre la porte du cellier. La lumière tremblante de la bougie fait apercevoir dans le pénombre toute la rangée de tonneaux dont chacun est rempli de richesses et de chaleur. Le paysan se baisse, remplit un verre de vin et le tend au gamin, et celui-ci qui — l'enquête le prouvera — ne buvait jamais de vin, puise

dans le breuvage qui lui est offert, l'atroce courage d'assassiner le vieillard accueillant. Un marteau traîne sur une futaille. Monot s'en saisit ; il n'a plus froid maintenant, une force inconnue le pousse. Une chaleur lui brûle le creux de l'estomac. Sans trembler, il frappe son hôte à la tête. Charvet pousse un cri et cesse de se défendre. Les ombres des deux lutteurs basculent sur les murs sales et sombres dans le noir. La bougie s'est éteinte.

D'une main sûre, l'assassin continue à manier le marteau dans l'obscurité. Silence... Il reste immobile un long moment, essayant de réaliser le crime qu'il vient de commettre, puis, calme, il allume le briquet, éclaire de nouveau la bougie et dévêt le cadavre. Dans une poche du pantalon, il découvre un billet de 10 francs. Il fouille la maison, bouleverse les armoires, mais en vain...

Enfin, après avoir lavé l'arme de son crime dans l'herbe humide, il repart sur les chemins détrempés, piétinant dans les flaques d'eau et laissant la pluie couler sur son visage brûlant.

Aujourd'hui, il raconte son forfait d'une voix monotone, semble sans émotion et sans remords. Il s'étonne seulement que l'on fasse autant de formalités alors qu'il a avoué tout ce qu'on a voulu.

Lorsqu'il quitte la maison maudite, la foule a disparu. Le soleil luit de toute sa splendeur. Lavés par la pluie, les vignobles semblent plus verts, le ciel plus bleu. Joseph Monot regarde tout cela. Il passe son doigt entre sa cravate et son cou, en esquissant une grimace puérile.

Puis, sans mot dire, il monte dans la voiture qui doit le ramener en prison. Portant sur son épaule le poids trop lourd d'une hérédité chargée, il ne semble pas s'étonner outre mesure des coups mortels dont l'accable son destin ; il semble, enfant maudit, enfant du malheur, qu'il ait oublié sa victime, le bon vieillard qui lui offrit un coup de vin, pour réchauffer son corps las...

Étienne HERVIER.

Assassin et déserteur, Joseph Monot semble, aujourd'hui, sans émotion et sans remords.

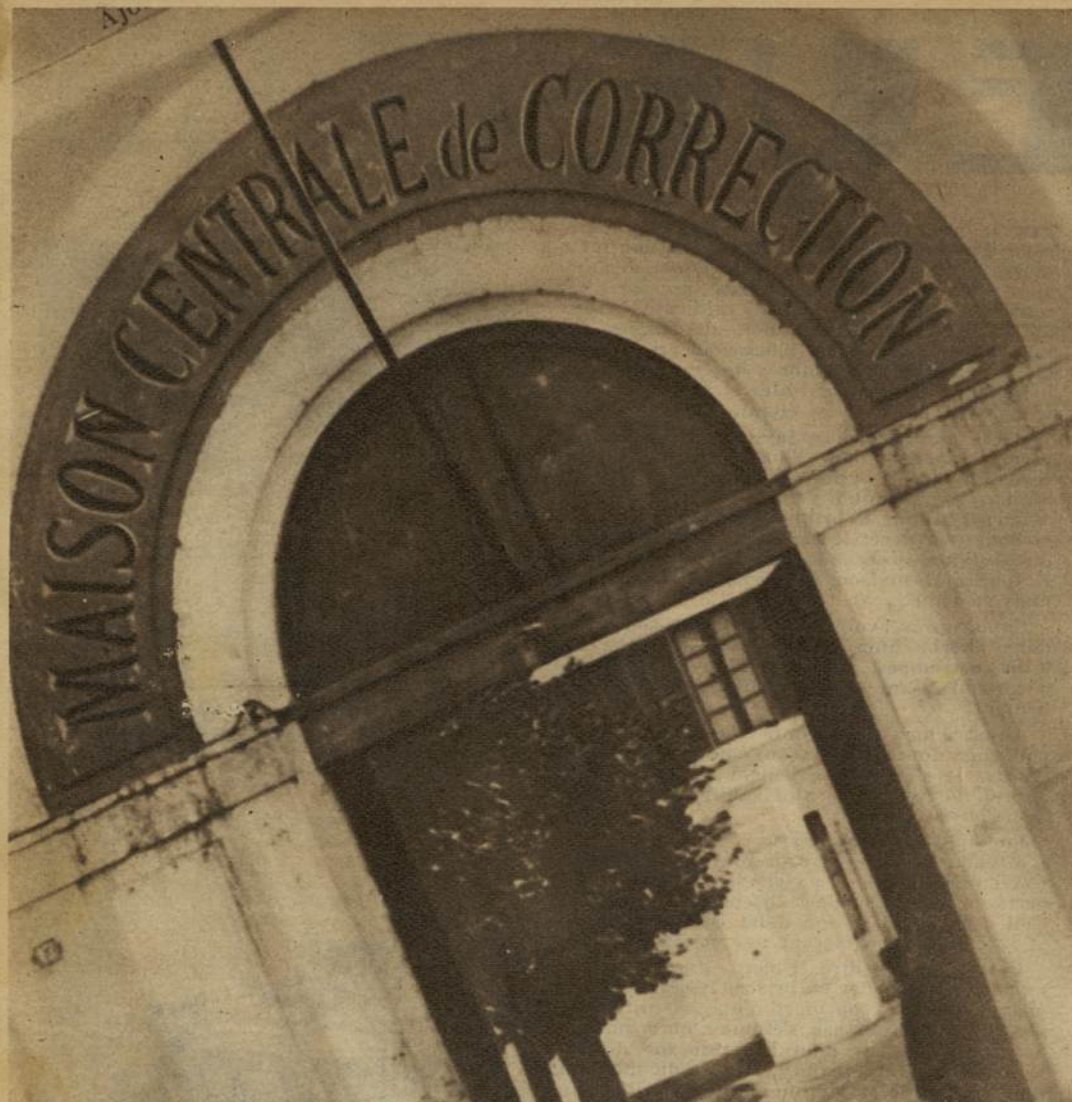


Le hameau de Verneuil n'est pas situé sur un lieu de passage. Et les chiens, la nuit du drame, n'avaient pas aboyé.



La foule des curieux est venue assister à l'arrivée du criminel qui, dans ses habits bleus de soldat, ressemble à un gosse.





et lancinant, ce nom étrange de tricard que l'argot du milieu a depuis longtemps adopté pour désigner ceux que la Société essaye ainsi par mesure de sûreté, de mettre, après libération dans l'impossibilité de nuire.  
 Tri-card... Tri-card...  
 Il sourit au décor des voies enchevêtrées qui annonçaient l'approche de Paris, et, haussant les épaules, se mit à siffler un air de valse faubourienne qui fit jadis les beaux soirs des bals de la Bastille. Puis, d'un pas léger, il sauta sur le quai et disparut dans la foule.

Il resta trois jours à Paris. Il ne se décidait pas à partir. Sa mère le choyait comme un grand gosse. Son frère, perplexe, ne savait quel conseil lui donner.  
 — Si tu restes ici, finit-il par lui dire, quel qu'un, tôt ou tard, te dénoncera et tu seras arrêté. Il vaut mieux partir. Voici l'époque des batteries. On m'a donné aux Halles l'adresse d'un fermier, près de Chartres, qui t'embauchera. Vas-y toujours. On verra après.  
 — C'est bien, dit Jean-Louis, je partirai ce soir. Il me semble pourtant que, près de toi, j'aurais eu plus de cœur à travailler, à me refaire une vie.  
 — Que veux-tu, je n'y peux rien. Un avocat m'a dit qu'il n'y avait, pour le moment, rien à faire. Dans deux ans, deux ans et demi, la moitié de ta peine écoulee, nous ferons une demande au ministère de l'Intérieur. Mais, pour te garder, avec moi maintenant, impossible. On sait aux Halles que tu es interdit de séjour. Les pierres parleraient plutôt...  
 Jean-Louis partit le soir même pour Chartres. Ce léger exil, auquel il s'était résigné pourtant depuis un mois, l'attristait plus qu'il ne l'aurait imaginé et il essayait de chasser les sombres pensées qui couraient dans sa tête.  
 — Pourtant, je suis libre, murmura-t-il.

Mais il entendait encore la voix du directeur scander ces mots :  
 — Si, par hasard, vous vouliez résister à l'arrêté qui vous frappe, vous vous exposeriez, après cinq condamnations...  
 Allons, bonne chance, Jean-Louis, continuez à avoir le désir de bien vous conduire.  
 Trois jours après, Jean-Louis écrivait à sa mère :  
 « Allons, ce sera dur, ma bonne vieille maman, mais j'ai du courage. Cette vie au grand air d'ailleurs, me fera du bien après ces dix-huit mois de détention. Tu verras, quand je reviendrai te voir, tu ne reconnaitras plus ton grand fils qui, depuis des années, t'a fait bien souffrir et à qui tu as toujours pardonné, parce que tu savais bien qu'il ne fallait pas désespérer d'un pauvre gosse au cœur malade... »  
 Quinze jours s'écoulèrent. Jean-Louis adressa une nouvelle lettre à sa mère.  
 « Ça ne va pas. J'ai le cafard. Je croyais m'évader, en venant ici, du « milieu » qui m'a fait tant de mal. Et voilà que je le retrouve... C'est incroyable et c'est ainsi. La région fourmillait d'interdits de séjour, de tricards, exilés comme moi des gros centres, et qui, comme moi, sont venus s'embaucher ici aux moissons. Les rixes sont fréquentes. Certains, comme toujours, veulent jouer aux caïds et aux « durs ». Hier soir encore, on s'est battu. Misère. Je voudrais revenir près de toi, près du frangin. Ne pourriez-vous pas faire des démarches pour m'obtenir une autorisation ? »  
 Jean-Louis attendit. Une autorisation de vingt-quatre heures lui fut accordée. Il vint à Paris, supplia son frère de le reprendre près de lui, de se porter garant de son travail.  
 Le frère tergiversa.  
 — Tu comprends, je suis marié, j'ai un rang social à tenir. Ma femme ne veut pas entendre parler de toi. Tes condamnations, ton interdiction de séjour la rendent hostile à ton égard. Plus tard, je ne dis pas. Sois patient. Retourne en province.  
 — C'est bien, dit Jean-Louis, j'ai compris.

Je n'ai pas relu d'autres lettres de Jean-Louis dans lesquelles il me disait qu'il était toujours sur les bancs de la correctionnelle. Mais j'ai revu Jean-Louis lui-même, l'autre jour, sur les bancs de la correctionnelle. Il n'était pas seul. Les gardes avaient aligné autour de lui tout le lot des « flagrants délits », qu'on voyait liquide, d'habitude, dès le début de l'audience à la barre, vagabonds abrutis de misère, tricards en infraction, expulsés arrêtés à Paris. Ils étaient là une

**I. — Telle est la loi**

Jean-Louis, vous êtes libérable dans un mois.  
 — Oui, monsieur le directeur.  
 — Bien, mais, pour faire suite à vos dix-huit mois de prison pour tentative de vol, la cour d'appel de Paris vous a également octroyé cinq ans d'interdiction de séjour. Je suis donc chargé de vous transmettre la notification de l'arrêté du ministère de l'Intérieur qui vous fait défense de résider ou de paraître dans les localités dont vous trouverez la liste sur cette feuille. Je vous conseille de la lire attentivement. Vous savez que toute infraction à l'arrêté qui vous est notifié aujourd'hui conformément à la loi, avant votre libération, constitue un délit de police correctionnelle, généralement puni de deux à trois mois de prison. Bien entendu, cet emprisonnement suspend, pendant sa durée, le cours de votre interdiction de séjour. Si, par hasard d'ailleurs — ce qui m'étonnerait de votre part, car vous avez déjà donné des marques de rachat — si par hasard, vous multipliez les désobéissances à l'arrêté qui vous frappe, vous vous exposerez après cinq condamnations par infraction, à la relégation en Guyane, puisque vous avez déjà eu deux peines d'emprisonnement à plus de trois mois. Mais votre bonne conduite pendant votre détention, le goût que vous avez manifesté pour le travail, me font écarter cette hypothèse. Vous avez, je crois, encore de la famille...

— Oui, Monsieur le Directeur, ma mère et mon frère, qui sont à Paris.  
 — Paris, comme tout le département de la Seine, comme la Seine-et-Oise, vous sont interdits, mais vous pourriez obtenir, de temps en temps, l'autorisation de venir passer vingt-quatre ou quarante-huit heures auprès de votre mère. En tout cas, si vous désirez aller la voir à votre libération, vous avez, pour quitter Paris, un délai de quarante-huit heures, pendant lequel l'infraction à l'interdiction est tolérée. Quelle est votre profession ?  
 — J'aide mon frère qui est commissionnaire aux Halles.  
 — Evidemment, c'est à Paris que vous pourriez le mieux vous débrouiller. Mais que voulez-vous, la loi est la loi. Dans cinq ans, si vous n'avez pas encouru d'autre condamnation, vous pourrez revenir à Paris définitivement. A moins que d'ici là, vous n'obteniez une suspension de votre interdiction ou une autorisation spéciale de séjour... Mais, sauf sous des conditions qui ne conviennent pas à tout le monde, c'est assez rare. Allons, au revoir, Jean-Louis, et continuez à avoir le désir de bien vous conduire et de racheter votre passé...

Jean-Louis eut, devant lui, un long mois pour apprendre, par cœur, la liste des localités où il lui était fait défense « de résider ou de paraître » avant cinq ans.  
 Il en retint d'abord les noms de villes les plus familiers : Aix, Arles, Marseille, Bordeaux, Epinal, Tours, Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Quentin, Lille, Lyon, Rouen, Le Havre, Orléans, Reims, Troyes, Limoges, Saint-Etienne, Toulon, Nice, Nancy, Belfort, Strasbourg, Metz, Biarritz, ce qui n'était déjà pas mal, mais ce qui était insuffisant. Car bien d'autres noms étaient inscrits qui peu à peu se glissèrent dans sa mémoire : des noms qui avaient une odeur de mimosas, de mer écumeuse et bleue, de palmiers sur des terrasses, d'autres qui évo-

Les trois étapes du « Tricard » : la notification de l'arrêté de l'interdiction de séjour, la libération de la Centrale et, s'il enfreint à l'arrêté, la menace perpétuelle du tribunal correctionnel.

quaient les hautes cheminées d'usine enfumant le soleil, les mornes coronas du Nord ou les toits aigus d'Alsace, les vertes et fraîches forêts de l'Île-de-France, ou les rives sinuées de la Seine : Saint-Tropez, La Madeleine, Colmar, Chantilly, Harfleur. Chaque jour, il découvrait un pays nouveau dont il n'avait jusqu'alors soupçonné l'existence : Reventin-Vaugris dans l'Isère, Caluire-et-Cuire dans le Rhône, Rochetaillée dans la Loire...

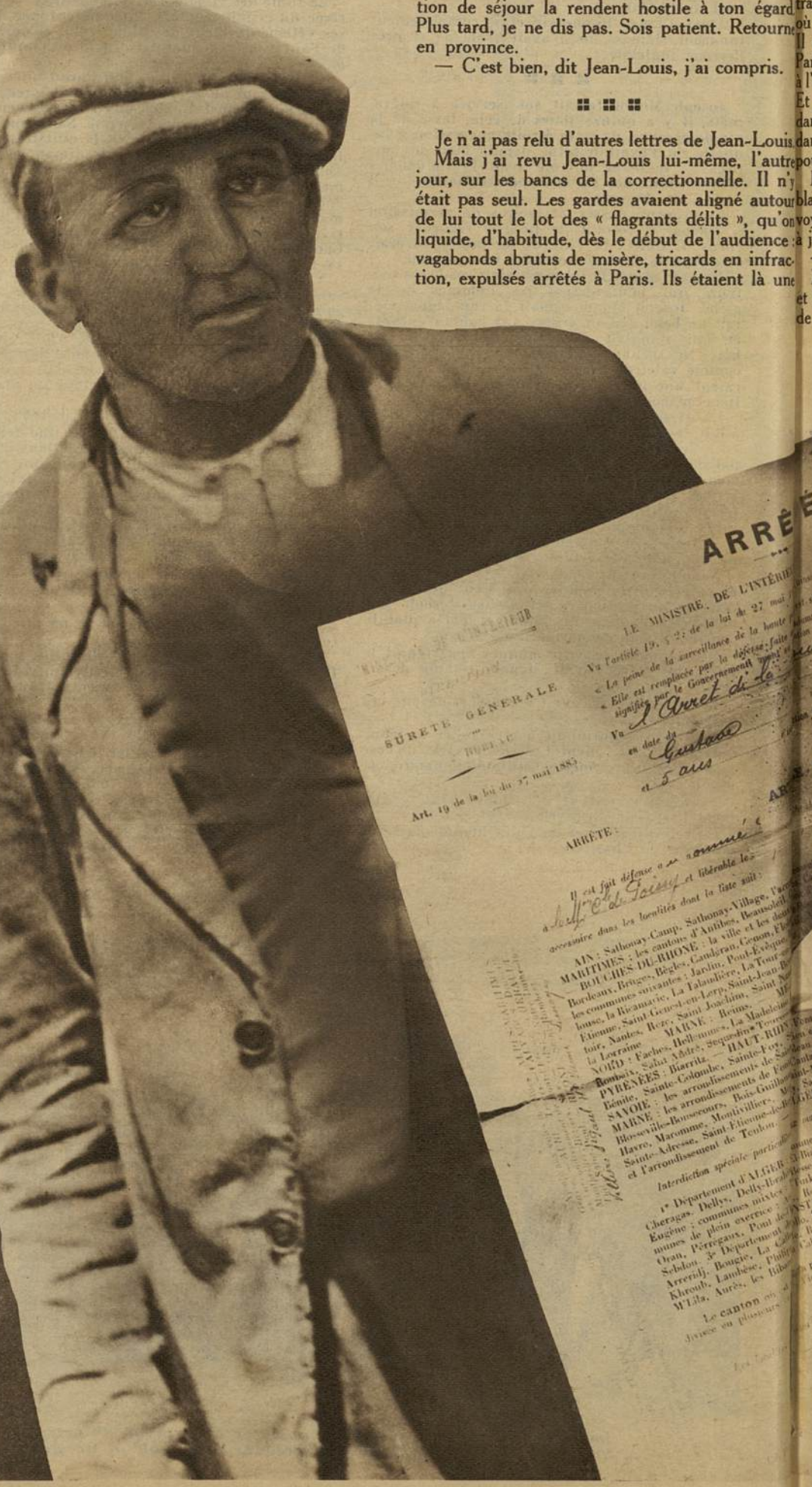
Jean-Louis avait l'impression de parcourir ainsi une France inconnue et mystérieuse, semée d'embûches, de zones dangereuses et hostiles aux mauvais garçons de son espèce. Ici, il pourrait, sans encombre, vivre à sa guise. Là, à quelques mètres, il ne pourrait chercher du travail sans risque de refaire connaissance avec les gendarmes. Un pont, peut-être, séparerait les deux pays : Liberté en delà, interdiction en deçà. Telle était la loi.

— Bah ! pensa-t-il, on verra bien. Ce sera toujours mieux que la prison.  
 Et il attendit, son arrêté d'interdiction en poche, sa libération.

C'est un mardi, vers quatre heures de l'après-midi, qu'il franchit le seuil de la Centrale de Poissy. Un gardien l'accompagna à la gare et lui souhaita bonne chance. De la portière du train qui partait pour Paris, Jean-Louis fit un vague signe d'adieu. Sa pensée l'éloignait déjà de cette gare où il était descendu, dix-huit mois plus tôt, d'un wagon cellulaire, menottes aux poignets, et où il se retrouvait maintenant, libre...

Libre, ou presque.  
 « Tricard ».  
 Ce mot, combien de fois l'avait-il entendu prononcer par ses compagnons de centrale, au cours des mornes promenades dans la cour, ou des brèves minutes de confidences à l'atelier.  
 Beaucoup s'interrogeaient :  
 — Et toi, t'as combien de trique à faire, à ta libération ?  
 — Dix piges, un rien.  
 — Moi, cinq, seulement. Mais j'm'en tape, je sais où me planquer, chez un pote à moi, sur la zone.  
 — Et si tu te fais « crever » ?  
 — Penses-tu. Je change de « fafs » et je maquille mon livret militaire.  
 Tricard...

Ce nom, qui avait si souvent sonné à ses oreilles, lui collait maintenant aux lèvres. Il alluma une cigarette, aspira voluptueusement une bouffée et regarda tourner les arbres sous les vitres du wagon. La chanson saccadée du train semblait sautiller sur deux notes et lui renvoyer, elle aussi, comme un refrain surnois





# LES TRICARDS

## ENQUÊTE DE MARCEL MONTARRON

... demi-douzaine qu'on eût dit enfilés dans une broche et serrés à ne pas pouvoir se tenir de place. Les têtes seules remuaient sur des corps immobiles : visages blêmes, barbes crasseuses, regards fixes.

Le Président secoua les manches de sa robe, passa ses rares cheveux, et considéra d'un œil affaré la pile de dossiers dressée devant lui.

— Allons, dépêchons-nous, l'audience est effroyablement chargée.

— Le numéro un!... Gonzalès... vous êtes Portugais. Parlez-vous français?

Le prévenu, un petit homme noir et cuivré, secoua la tête :

— Eh bien, un interprète, allons, hâtons-nous... Ah! c'est vous, l'interprète... Voulez-vous dire au prévenu qu'il est poursuivi pour infraction à l'interdiction de séjour et à l'arrêté d'expulsion... Double raison, par conséquent, pour ne pas rester à Paris.

On vit Gonzalès dans son box, agiter ses bras et compter sur ses doigts.

— Monsieur le Président, il dit qu'il n'a pas d'argent pour rentrer dans son pays.

— Il est expulsé et interdit.

— Il le sait, mais il ne sait où aller. L'Italie et l'Espagne lui sont fermées. Paris lui est interdit. Et c'est pourtant là le seul endroit où des compatriotes peuvent lui venir en aide...

— Maître, vous avez la parole.

— Messieurs, je voudrais rapidement attirer l'attention du tribunal sur le cas des individus qui, comme Gonzalès, sont de véritables êtres traqués, chassés de partout et ne sachant plus où se fixer. Reconduisez-le demain à la frontière. Il sera refoulé vers la France. S'il revient à Paris, on l'appréhendera pour double infraction à l'interdiction de séjour et à l'arrêté d'expulsion. Et nous devrons une fois de plus le nourrir dans nos prisons. Je vous demande, messieurs, dans ces conditions, une extrême indulgence pour mon client.

Le Président fit un signe désespéré qui semblait dire : « Nous n'y pouvons rien. Nous en voyons chaque jour dans ce cas et nous n'avons rien à juger ici que le délit d'infraction. »

— Trois mois de prison. Le numéro deux.

Le numéro 2 est une petite femme rougeaud et bourru qui se lève, en maugréant, à l'appel de son nom.

— Vous vous appelez Marie Grelot. Vous êtes interdite de séjour et on vous a arrêtée à Saint-Ouen. Pourquoi? Vous savez que vous n'avez pas le droit de paraître dans le département de la Seine jusqu'à l'expiration de votre peine accessoire.

— J'ai terminé depuis un an, monsieur le Juge.

— Ce n'est pas ce que je lis dans le dossier.

— Y a erreur, monsieur le Juge. La police le sait bien, et mon homme aussi. Seulement, pour m'embêter, voilà deux fois qu'y me dénoncent... Tout ça parce que je veux plus de lui.

— Nous n'avons pas à entrer dans ces considérations. Si vous êtes en infraction, vous êtes punissable.

Perplexe, le substitut compulsait le dossier.

— Monsieur le Président, dit l'avocat, il y a, en effet, une regrettable erreur dans le casier judiciaire de ma cliente, erreur inexplicable et dont le Parquet ne s'est malheureusement pas aperçu, ce qui aurait évité à cette femme de faire huit jours de prison préventive injustifiée. Les cinq ans d'interdiction de séjour sont expirés depuis le 15 mars 1931... Regardez bien, messieurs, nous avons eu déjà une première infraction, mais dont la sanction n'a suspendu la peine accessoire que de huit jours...

Sourires convergents des assesseurs. Calculs du substitut. Navré, le président se gratte l'oreille avec son porte-plume. Enfin, après un assaut de grâces entre le ministère public et le tribunal :

— C'est exact, maître... Relaxée.

Voleuse à la tire professionnelle, Marie Grelot qui est sourde ou qui n'a pas compris, reste accrochée à son banc. Il faut lui crier dans les oreilles que l'erreur a été reconnue et qu'elle va être mise en liberté. Pour toute réponse, elle hausse les épaules et se laisse entraîner, geignarde, par les gardes. Avant que la porte ne se soit refermée sur elle, on l'entend murmurer :

— Il me le paiera!

L'homme qui lui succède à la tête enveloppée de pansements. Ce qu'on peut voir de son visage est blême et sans vie. Amputé d'une jambe, il faut le soutenir sous les bras pour lui faire franchir les bancs du box.

— Eh bien, Lancelin, vous êtes interdit de séjour et l'on vous a surpris fracturant un kiosque à journaux, avenue Victoria. Un agent vous a vu. Vous avez laissé sur le trottoir une boîte en fer contenant trente-cinq francs en menue monnaie et vous êtes parti. L'agent vous a rattrapé et vous a appréhendé. On a trouvé sur vous un tournevis... Vous reconnaissez les faits?

— Oui, Monsieur le Président.

— Vous savez que, depuis votre dernière condamnation pour infraction à l'interdiction de séjour, vous êtes reléguable. Vous aviez bénéficié d'une grâce et vous voici encore là. Pourquoi restez-vous à Paris?

— Je suis infirme, Monsieur le Président, et je ne trouve pas de travail.

— Ce n'est pas une raison pour voler.

— Faut bien que je mange.

— On dit toujours ça.

— J'ai de l'adénite tuberculeuse. C'est pour ça qu'on m'a déjà amputé d'une jambe. Dans

trois jours, on va m'évacuer à l'infirmerie de la prison de Fresnes.

— Quatre mois de prison. Lancelin, vous êtes à nouveau reléguable. Mais ce n'est pas au tribunal d'en décider, c'est l'Administration qui jugera si vous devez être envoyé en Guyane... Au suivant.

Le suivant s'appelle Durandon. C'est un vieux cassé qui serre sous son bras une boule de pain. Il dormait, bouche bée, dans son coin quand le garde a dû l'en extraire pour le présenter, encore mal réveillé, au tribunal. Durandon ne comprend rien à son aventure. Les juges non plus, d'ailleurs. Vieux vagabond, Durandon a été placé par l'Administration au dépôt de mendicité de Nanterre. Il obtient un dimanche un permis de sortir. Il descend aux Halles, s'attarde dans les cabarets. Et comme il exprime trop vivement la joie d'un si beau jour, des agents l'emmènent au poste. On vérifie ses papiers. A tout hasard, on regarde s'il est inscrit au sommier. Durandon est interdit de séjour.

— Mais, pardon, on m'a hospitalisé à Nanterre. Nanterre est bien dans le département de la Seine.

Fallait-il condamner l'Administration, coupable d'avoir pris elle-même le vieux clochard en infraction?

— Jugement à huitaine, pour enquête complémentaire. Allons, le dernier prévenu du box.

Le dernier prévenu du box est Jean-Louis. Deuxième infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour.

— Le tribunal a été indulgent la première fois en ne vous donnant que huit jours. Et vous recommencez.

— Ma mère est à Paris et, loin d'elle, je n'ai pas de cœur au travail.

— Infraction établie... deux mois de prison.

\*\*\*

Telle est la loi.

Pour mieux la comprendre, il n'est peut-être pas inutile d'en présenter un bref historique.

La mesure qui consiste à entraver la liberté des prisonniers libérés considérés comme dangereux pour l'ordre social, est d'institution relativement récente.

Jadis, les condamnés qui avaient subi leur peine, rentraient dans la société pour y jouir de la liberté commune à tous les citoyens.

Puis on s'aperçut que les choses ainsi étaient trop simples. Il était nécessaire de mettre certains délinquants dans l'impossibilité de nuire, après leur libération.

Problème délicat. On ne pouvait tout de même pas remettre en prison des individus sur lesquels précisément la prison venait d'ouvrir ses portes. C'est alors qu'on institua le renvoi du libéré sous la surveillance de haute police.

Mais ce régime oscilla lui-même longtemps entre deux systèmes : ou bien confiner le libéré dans certains lieux dont il ne pouvait s'éloigner sans autorisation, ou le laisser libre de choisir le lieu de sa résidence, ou d'en changer, en remplissant certaines conditions qui permettaient à la police de ne pas le perdre de vue et de le surveiller.

Ni l'un, ni l'autre de ces deux systèmes ne donnèrent les résultats qu'on en attendait. Dans le premier cas, en voulant trop se protéger, la société se nuisait : Seuls étaient traités avec rigueur ceux qui, privés de ressources, ne

pouvaient verser une caution solvable de bonne conduite. Dans le second cas, en désarmant, la société se nuisait encore davantage : les libérés abusèrent du droit illimité de changer de résidence. Aux surveillés qui se rendaient d'une localité dans une autre, des secours de route étaient payés. Nombreux furent ceux qui ne cherchèrent pas d'autres moyens d'existence. Sans s'arrêter nulle part, ils allaient de ville en ville, mendiant sur tous les chemins et troublant la sécurité des campagnes. La loi n'avait fait qu'organiser une sorte de vagabondage légal et subventionné. On revint au premier système, en l'aggravant : Surveillance de haute police, avec suppression du cautionnement. Alors, les surveillés cherchèrent à échapper par tous les moyens à la mesure qui les frappait. Au lieu de surveillés en état de vagabondage légal, comme sous le régime de 1832, on eut, avec le décret de 1851, des surveillés en rupture de ban...

Soyons plus libéral, pensa le législateur. Substituons au domicile obligatoire, fixé par l'Administration, le domicile librement choisi par le surveillé, à charge pour celui-ci de le faire connaître quinze jours avant sa libération.

Et si, après un séjour de six mois au moins dans la résidence choisie, le surveillé n'a pas trouvé de travail, laissons-lui la faculté de changer de domicile, par simple demande au maire de la commune.

Nous supprimerons ainsi le vagabondage sans cependant porter atteinte à la liberté du libéré, une atteinte assez grave pour le pousser à la rupture de ban.

Louables efforts... Piètres résultats. Après tant de vicissitudes, le problème n'était pas encore résolu.

Et si, réfléchit de nouveau le législateur, nous supprimons purement et simplement la surveillance de haute police, inconciliable avec la nécessité de cacher à tous la situation du libéré, pour ne garder que la simple interdiction administrative de certains séjours?

On en arriva ainsi à la loi du 17 mai 1885, actuellement encore en vigueur.

La nouvelle loi a rendu au libéré la faculté d'aller et de venir où il veut, sauf dans les lieux interdits par l'Administration, y compris ceux où l'ancien détenu a été condamné et a commis son délit.

Il n'y a qu'un ennui. C'est que, depuis la promulgation de cette loi, la liste des lieux interdits s'est considérablement allongée.

Elle s'allonge encore chaque année.

Et il y a, chaque année, des milliers de nouveaux interdits de séjour, de nouveaux tricards.

Combien, parmi eux, se résignent à respecter les zones fermées qui se multiplient?

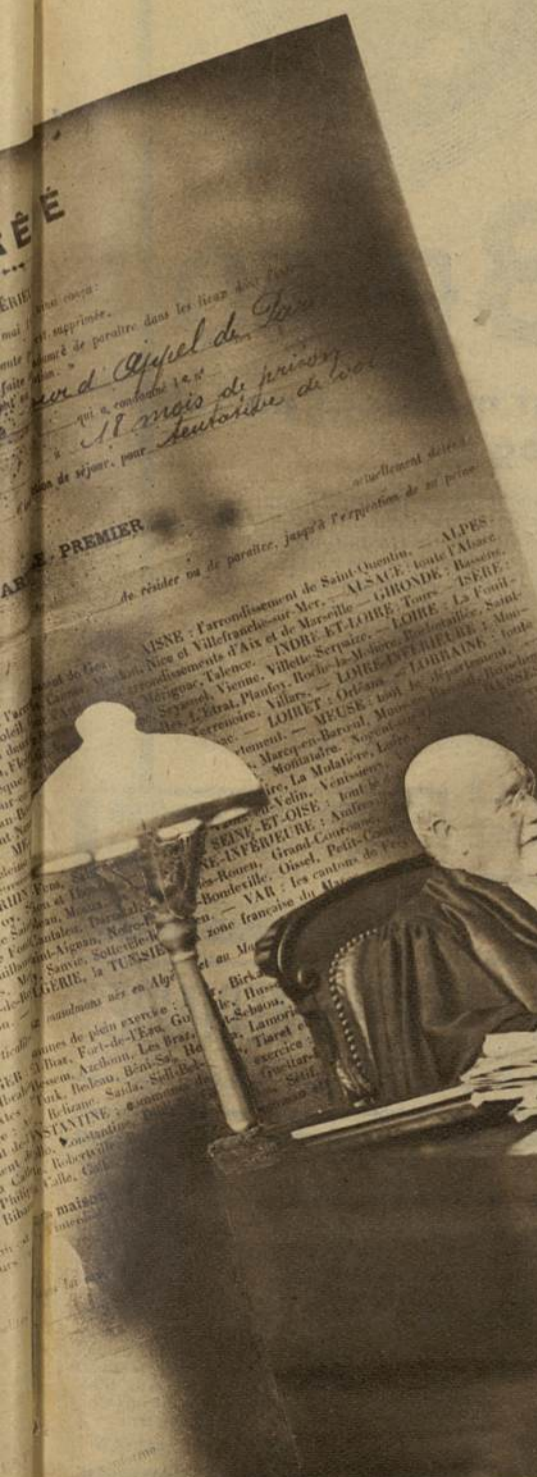
Comment suivre, depuis leur libération, ceux dont la société a voulu se protéger et qui ne sont plus surveillés?

Et parmi ceux dont l'infraction, dont la rupture de ban est constatée, combien sont-ils de récidivistes dangereux ou de malheureux incapables de se reclasser?

Pour quelle part, le système préventif actuel, adopté après tant d'autres, n'est-il pas lui-même la cause d'une récidive?

En un mot, le problème est-il résolu?

(A suivre). **Marcel MONTARRON.**





# PETITES CAUSES

## La main coupée

Les compagnies d'assurances sont en ce moment les plus précieuses auxiliaires du Parquet; les escroqueries réalisées ou seulement tentées à leur préjudice ont fourni ces jours derniers à la chronique judiciaire un menu des plus variés.

A tout seigneur, tout honneur: le mort-vivant Louis Durand, à qui sa farce macabre rapporta 150.000 francs, n'a pas trouvé devant les juges de Lyon cette sorte d'indulgence légitime qui clôture un procès exceptionnellement amusant. Quatre ans de prison, il y avait de quoi donner un coup, cette fois mortel, à celui dont un cortège d'amis explorés avait suivi à Alger les funérailles. Les magistrats lyonnais, d'une redoutable austérité, n'ont pas voulu se souvenir de la drôlerie de l'affaire, ni du remboursement presque intégral qui sera effectué à la compagnie d'assurances; il est vrai que le défenseur de Louis Durand avait employé un langage extrêmement audacieux et — qu'il nous permette cette observation — peu susceptible d'attirer sur le prévenu de bienveillantes pensées.

... Les compagnies d'assurances, dit-il en substance, sont faites pour être volées...

\*\*\*

Et voici, comme nous le disions, qu'une floraison extraordinaire d'escrocs à l'assurance a poussé. Les accidents du travail, pendant longtemps, ont été le domaine fertile où s'élevaient les officines de médecins marrons, d'infirmiers complices et d'ouvriers complaisants; des coupes sombres ont été faites; les noms bien connus des exploiters de cette loi humaine, promulguée pour venir en aide aux malheureux travailleurs, ont été à peu près rayés... Il faut chercher autre chose: et l'on n'est pas embarrassé pour découvrir de

nouvelles pistes fructueuses. L'histoire, qui se jugera le mois prochain à Paris, a quelque chose de tragique: si l'on en croit l'accusation, il se trouverait un petit groupe d'individus, parfaitement organisé, dont tous les membres se mutilaient pour pouvoir encaisser une indemnité et se servaient ensuite réciproquement de témoins. Toujours les mêmes: on les retrouve ici ou là, tantôt victimes, tantôt, et comme par hasard, spectateurs de l'accident...

Jusqu'à-là, truc banal en somme; mais la plus fameuse des escroqueries reprochées à la bande organisée est celle qu'aurait commise le représentant de commerce Baecheler, assisté de son ami Limeire. Baecheler serait tombé d'un train en marche, aurait tendu une main vers le rail, juste à la limite qui permettait le sectionnement de ses cinq doigts, et ramassant la main dans son chapeau, il aurait porté ce trophée aux agents de deux Compagnies d'assurances et du réseau de l'Est, pour essayer de toucher une somme globale de 600.000 francs! D'une première Compagnie, il reçut 180.000 francs; mais ses exigences le perdirent, le prix d'une main coupée ne paraissant pas justifier un tarif aussi élevé; une enquête révéla des détails inquiétants.

On croit rêver quand on lit ce dossier. Que pour une prime un homme s'expose à la mort, il y a là une sorte de courage, de risque accepté qui enlève à l'escroquerie ce qu'elle a de déplaisant. La malhonnêteté s'entoure ici de quelque grandeur... Et s'il est condamné par le tribunal, le 20 juillet, — date fixée pour ce procès extraordinaire, — Baecheler conservera la sanction supplémentaire qu'il s'est par avance infligée: châtement symbolique que cette main qui se tend vers un gain illégitime, et cette autre, coupée sur l'acier du rail par un train lancé à 60 à l'heure...

Car, devant les dénégations de Baecheler, le parquet et les



Louis Durand et sa maîtresse Jeanne Piatat dans leur "retraite"



Le mort-vivant, est conduit une dernière fois à la Maison de Pommiers.

Compagnies d'assurances en sont réduits à des hypothèses: Baecheler serait monté à la gare de l'Est dans le premier wagon, pour pouvoir laisser passer ensuite le reste du convoi, dit l'accusation. Il eut la présence d'esprit de ser- rer son bras avec un bandeau tout préparé, ne ressentant de sa chute aucun choc, alors qu'un accident involontaire eût étourdi probablement le voyageur... Tandis que là, tout était prêt...

Et puis, en compagnie de Baecheler, se trouvait Limeire, le témoin « patenté », personnage indispensable dans le scénario.

Mais les inculpés n'entendent pas se laisser condamner sans résistance: ils se disent innocents, doublement victimes et de la fatalité du sort et de la méchanceté des Compagnies d'assurances. (Ils n'iront pas jusqu'à prétendre que leur raison d'être est d'être volés!)

M<sup>rs</sup> Théodore Valensi, Jubineau et Moreteau plaideront cette cause rare.

L'harmonie d'une liaison qui devait durer huit mois.

Et puis, l'amour a des ailes, l'amour aime de nouveaux lieux: à défaut de l'avion, une torpédo de bonne série emmena les deux compagnons que séparaient seulement quarante-huit ans de différence! On partit pour Barcelone... Thomas Cola était au volant, la voiture immatriculée à son nom, parce que cela, avait-il dit, faciliterait les formalités et les frais à la frontière...

On devine la suite: au retour du voyage, Cola ne voulut plus rendre la voiture.

— Tu me l'as donnée, je la garde...

Heureusement pour Dorothy, plusieurs témoins pouvaient attester la ruse employée par le jeune catalan pour faire inscrire son nom sur la carte grise de la voiture... Une plainte fut déposée: Cola, cité en correctionnelle, ne vit pas.

Le tribunal refusa de renvoyer le procès et condamna par défaut le compagnon de la vieille Américaine à 8 mois de prison. Dorothy obtint la restitution de l'automobile, séquestrée dans un garage du quartier St-Sulpice.

Jean MORIÈRES.



Au cours du procès du mort-vivant: de gauche à droite: Jeanne Piatat et son nouveau-né, Louis Durand, et son complice Plas.

THOMAS Kola a vingt-six ans; c'est un boxeur espagnol, plus préoccupé aujourd'hui de faire de la boxe au cinéma que sur le ring. Depuis trois ans, le fringant Thomas est aux prises dans un dur combat judiciaire avec une vieille Américaine qu'il a connue à la terrasse de la Coupole, un soir de juillet 1929.

Montparnasse, comme Montmartre, a été fatal aux femmes dont le cœur a conservé, malgré les ans, une ardeur toujours en éveil; et l'aventure du jeune catalan et de Mme Dorothy (on se contentera du prénom) n'est qu'un des épisodes, rarement révélés, de ces conflits délicats où l'amour et l'argent, à la manière d'un cocktail ultra-moderne, entrent en doses inégales, selon la partenaire qui tend ses lèvres à la coupe...

Dorothy apprenait l'anglais à Thomas et Thomas enseignait à Dorothy les subtiles nuances de la langue espagnole.

Les chants du phonographe, dans la chambre de Cola, complétaient et provoquèrent

## Le boxeur et la vieille dame



Montparnasse est souvent fatal aux femmes d'âge mûr, dont le cœur n'a pas vieilli.

## ÊTES-VOUS NÉ SOUS UNE MAUVAISE ÉTOILE

Une étude sur votre avenir vous est OFFERTE GRATUITEMENT

Le professeur OX offre de vous venir en aide et de vous révéler les PLUS INTIMES SECRETS DE VOTRE VIE. Le Prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre siècle, vous guidera dans la vie comme il le fait pour des personnalités connues, dont vous pouvez envier la fortune et le bonheur. UN SIMPLE CONSEIL DU Prof. OX VOUS AIDERA À VOUS FAIRE AIMER PAR L'ÊTRE QUI VOUS EST CHER. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes; la précision de ses calculs, depuis la date de votre naissance jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que VOUS FAITES AUJOURD'HUI ET CE QUE VOUS FEREZ DEMAIN. Cette étude précise vous sera envoyée gratuitement par le Prof. OX lui-même. Écrivez-lui tout de suite vos nom, prénoms, date de naissance et adresse; joignez, si vous le voulez, 2 francs en timbres-poste pour les frais de rédaction. Prof. OX (Service 257 F) 1, avenue Pilaudo, Asnières (Seine).



Le célèbre Hindou **HAMID KHAN** aide tout le monde! Il réussit là où les autres échouent. 1° Voulez-vous savoir exactement ce que vous réserve l'avenir? 2° Êtes-vous désespéré par de graves ennuis, mauvaise santé, affaires de famille, amour, mauvaise chance, n'importe quoi? 3° Adressez-vous à lui par correspondance. IL RÉPONDRA IMMÉDIATEMENT. Écrire très lisiblement nom et date de naissance et joindre 5 francs pour frais à **HAMID KHAN** 180 Post-Box, Amsterdam (Hollande).

## EXCEPTIONNEL!



Le célèbre Hindou **HAMID KHAN** aide tout le monde!

Il réussit là où les autres échouent.

1° Voulez-vous savoir exactement ce que vous réserve l'avenir?

2° Êtes-vous désespéré par de graves ennuis, mauvaise santé, affaires de famille, amour, mauvaise chance, n'importe quoi?

3° Adressez-vous à lui par correspondance. IL RÉPONDRA IMMÉDIATEMENT.

Écrire très lisiblement nom et date de naissance et joindre 5 francs pour frais à

**HAMID KHAN**

180 Post-Box, Amsterdam (Hollande).



## HAUT LES MAINS!

Etui à cigarettes forme browning s'ouvre en pressant la gâchette

1... 10 frs; les 4... 35 frs

Envoi contre remboursement

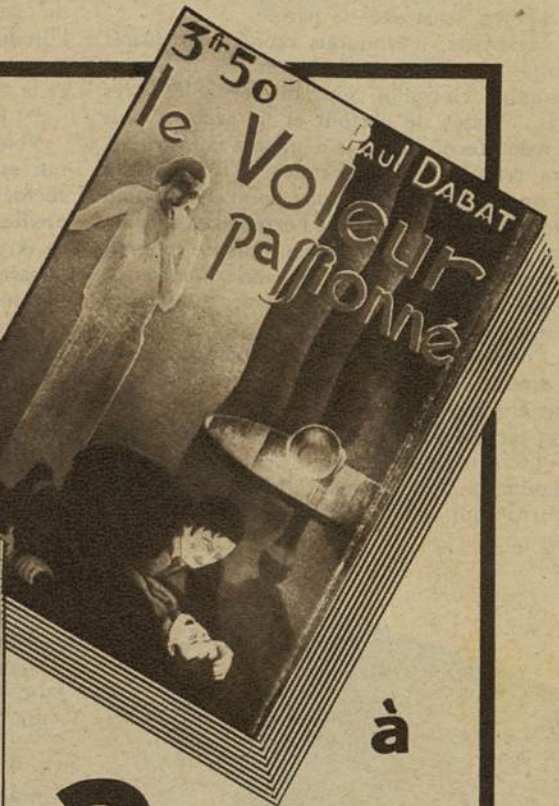
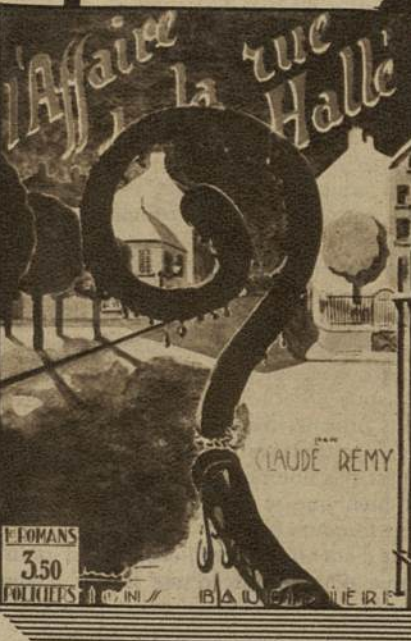
NIVELON, P. R. Bureau 50, Paris

## AMATEURS de bon réglisse ACHÉTEZ UN PETIT PAIN DE TORTOSA

véritable Suc de Réglisse d'Espagne. A titre d'essai, vous pouvez recevoir une boîte de 10 Pains, contre 3 frs 50 en timbres, accompagnés du présent bon, adressé à la RÉGLISSERIE DAUPHINOISE, à VALENCE (Drôme)

## Pourquoi lire des romans policiers anglais?

Oui, pourquoi lire des romans policiers anglais, quand nous avons des livres français...



à **3 fr. 50**

qui méritent un tel éloge:

J'avoue avoir un faible pour les romans policiers. Cela me repose de Marcel Proust et de Giraudoux.

Je viens de lire L'AFFAIRE DE LA RUE HALLÉ. C'est presque aussi bien que Gaboriau ou... Pierre Benoit.

L'auteur ne manque pas de talent. Ses pastiches sont très réussis. Je l'engage à continuer. Et qu'il nous donne une suite à son captivant reportage!

J. T., Professeur du collège de C... (Indre.)

LISEZ DONC : L'AFFAIRE DE LA RUE HALLÉ LE VOLEUR PASSIONNÉ

ÉDITIONS BAUDINIÈRE 27 bis, rue du Moulin-Vert PARIS Exklusivité Hachette

## ACHÉTEZ TOUT A CREDIT A "L'INTERMÉDIAIRE"

Maison fondée en 1894 ne vendant que des premières marques sans majoration. Catalogue franco — 17, Rue Monsigny, 17 — PARIS



9 frs BONNE MONTRE h. lumin., ver. et mouv. incas. av. sa jol. chaîne gar. 6 a. .... 9 frs chron. a. magnét. 14 frs brac. h. cad. lum. .... 14 frs bracelet dame plaqué or ou argent. .... 25 frs

Envoi contre rembours. Echange permis. Fabr. EU KOMLOR, Morteau, près Besançon.

## J'AI MAIGRI

sans aucun danger en 6 jours de 3 kg sans rien avaler. En reconnaissance je donne gratuitement simple recette à faire soi-même en secret. Maigrir à volonté de la partie désirée, ou entièrement pour être mince, distingué et mieux vous porter. Écrire à C.M. STELLA GOLDEN, 47, bd la Chapelle, Paris (10e). (1 timb.) rép. disp.

## L'IVROGNERIE



Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à: Romédès WOODS, Ltd., 10, Archer Str. (219 CN), Londres W. 1



# LA MARCHÉ À LA FOLIE



M. Vincent Rédé s'étonna de voir Mme Basso, déjà levée et qui examinait avec attention son visage dans un miroir.

Marseille (de notre correspondant particulier).

Le soleil éclaboussa d'or la Pinède. Toutes les villas de la Panouse, dont les façades claires éclataient parmi le vert des pins maritimes, s'éveillèrent les unes après les autres. Dans les jardins, les fleurs secouaient leurs calices pleins de rosée et dressaient leurs têtes vers la lumière. Les volets s'ouvraient à la fraîcheur du matin et des têtes aux cheveux ébouriffés apparaissaient aux fenêtres.

Tiens, remarqua M. Vincent Pedé en jetant vers la villa voisine — la villa Raymonde — un rapide coup d'œil, Mme Basso a couché là cette nuit. Elle est déjà levée.

En effet, on pouvait apercevoir, près de la porte d'une modeste maison provençale, aux volets verts, une femme en deuil. Elle se tenait le dos tourné et, un miroir à la main, semblait examiner son visage.

Le silence de la nuit était mort, tué par la lumière. Les cigales commençaient à chanter dans l'herbe fraîche et le vent léger du matin apportait la symphonie des sirènes et des cloches, qu'il avait cueillie sur la mer, sur le port et sur la ville.

Vers 5 heures, M. Rebuffat, un autre voisin de la villa Raymonde, sortit dans son jardin. Il s'approcha du petit mur qui séparait sa propriété de celle de Mme Basso, afin de saluer sa voisine. Il demeura cloué sur place par l'épouvante. Dans les allées de ce jardin en friche, où les rosiers, les géraniums, croissaient et fleurissaient pêle-mêle avec les herbes folles et les lianes grimpantes, une femme allait.

Les cheveux dénoués, mince dans ses vêtements noirs, elle marchait d'un pas d'automate. Son visage était couvert de sang. Elle passait parfois sur sa figure ses mains, dans un geste de folie. Seuls dans cette face atroce, peinte en rouge, vivaient deux yeux hallucinés.

M. Rebuffat appela à mi-voix : — Mme Basso ! Mme Basso !

La femme s'arrêta. Elle fixa son regard de démente sur son voisin. Mais elle ne semblait pas le reconnaître. Elle reprit bientôt sa marche saccadée, sa marche de folle, à travers les allées de son petit jardin provençal.

## La maison morte.

Tout le monde, à la Panouse, connaissait Marguerite Basso. Quelques années auparavant, un couple de jeunes mariés était venu s'installer dans cette villa Raymonde, qui dominait, du haut d'un étroit jardin en étages, planté de fleurs et de figuiers, la place tranquille d'Esquiros. L'endroit était calme. Ni bar, ni jeux de boules, ni chœur de commères bavardes ne venaient troubler la paix de ces lieux. Le paysage était pittoresque à souhait pour servir de décor à un roman d'amour.

Pendant trois ans, M. Basso, facteur des postes, et sa femme y vécurent des jours heureux dans la tranquillité de cette retraite parfumée par toutes les fleurs du jardin et les odeurs de la Pinède.

Mais, il y a un an environ, M. Basso mourut. Veuve à l'âge de 24 ans, Mme Basso déserta la villa de la Panouse, où tant

de choses ravivaient son chagrin. Tout dans cette petite maison claire lui rappelait le souvenir d'heures exquises, mortes désormais. Elle se réfugia chez sa mère, auprès de son frère et de sa sœur, en plein centre de Marseille.

Et peu à peu, sa douleur parut s'apaiser. Employée aux P.T.T., elle gagnait largement sa vie. La jeunesse l'appelait encore à jouir de la vie. Elle retourna, un dimanche, à la Panouse, en compagnie des siens. Puis, elle prit l'habitude d'y venir passer, seule, tous ses moments de repos.

La propriété, que depuis un an nul jardinier n'avait entretenue, avait été envahie par l'herbe. Les murs croulaient. Les maisons ont une âme. Il semblait que, depuis le départ de ses habitants, la villa Raymonde fût morte. Ces ruines plaisaient à Mme Basso, qui aimait à y venir promener sa mélancolie de jeune veuve.

## Une nuit d'angoisse.

Le dimanche 12 juin, elle quitta sa famille vers 14 heures.

— Je vais à la Panouse, dit-elle simplement à sa mère. Je rentrerai comme d'habitude, ce soir.

Depuis quelques jours, Mme Armand était inquiète. Sa fille paraissait déprimée. Certes, elle ne manifestait plus ces accès de chagrin terrible qu'elle avait eu après la mort de son mari, mais une sombre mélancolie semblait s'être abattue soudain sur la jeune femme, qui restait silencieuse de longues heures et ne paraissait s'intéresser à rien.

Vers 16 heures, Mme Basso arrivait à la Panouse. On la vit, dans son jardin, cueillir par brassées, les roses de ses massifs. Vers cinq heures du soir, elle rentra dans sa maison. Et aucun de ses voisins ne la revit avant le lendemain matin.

Mme Rebuffat, qui habitait une villa voisine, entendit vers 18 h. 30 une détonation. Mais voyant que tout était calme dans la Pinède, elle crut s'être trompée.

Dans une autre maison de la Panouse, une fillette entendit également claquer un coup de feu. Elle alerta sa mère, qui couvait à la machine.

— Ecoute, maman. On a tiré un coup de revolver !

La mère dressa l'oreille, puis n'entendant plus rien, haussa les épaules et se remit à son travail.

D'ordinaire, Mme Basso ne passait jamais la nuit à la villa Raymonde. Les voisins furent donc étonnés de voir, au coucher du soleil, les portes de la maison demeurer ouvertes.

— Elle couche-là, ce soir ! Elle n'a plus peur de rester seule ici, dit une voisine.

Cependant, la nuit ne fut pas paisible. Une sorte d'angoisse lourde semblait peser sur le bourg. Des cloches sonnèrent dans la nuit aux portes des villas voisines. Certains propriétaires, levés aussitôt, ouvrirent. Personne ne se trouvait derrière le battant. Quel fantôme errait invisible dans la clarté de la lune ?

M. Rebuffat fut réveillé soudain par des bruits étranges. Il s'arma de son fusil et sortit. Rien : la campagne était calme et silencieuse. A peine s'était-il recouché que les bruits reprirent de plus en plus forts.

Le lendemain, on découvrait Mme Basso errant dans son jardin, le visage ensanglanté.

## Le mystère de la villa Raymonde.

Les voisins, alertés par M. Rebuffat, avait transporté la malheureuse dans sa villa. Les meubles avaient été bouleversés. A toutes les questions posées, la blessée ne répondait que par des gémissements. Les

hommes, aussitôt, fouillèrent la maison dans tous ses recoins, le jardin, la remise.

Quelqu'un marcha sur une balle de calibre 6/35. Cette balle était celle qui avait traversé, de part en part, la tête de Mme Basso. Mais on ne retrouva pas de revolver.

— Que t'est-il arrivé ? questionnaient les vieilles femmes qui avaient connu Marguerite enfant. Tu as voulu te suicider ? On a tenté de te tuer ?

Mais, effrayante, la blessée semblait ne pas entendre, livrée au silence de l'agonie ou à l'irréparable démence.

Le docteur, le commissaire du quartier arrivèrent. On trouva dans les cheveux, collés par le sang, un petit couteau de poche, à lame très pointue. En desserrant les dents crispées de la malheureuse, on découvrit dans la bouche le bouchon d'un flacon de brillant pour métaux. Le corps était couvert d'ecchymoses. On ramassa dans un coin de la cuisine une râpe à fromage pleine de sang.

Mme Basso avait-elle voulu se suicider ?

Privée de son mari, en proie à la neurasthénie, la pauvre femme s'était-elle acheminée par des chemins mystérieux vers la démence et vers la mort ? Ceux qui avaient vécu auprès d'elle, depuis que le malheur l'avait chassée de la villa Raymonde, s'étaient-ils doutés de cette marche à la folie ?

Sur son lit d'hôpital, l'héroïne de cette mystérieuse affaire reste muette. Parfois ses yeux hagards semblent exprimer le désir de se libérer de cette terrible impuissance qui pèse sur elle. Dans son délire, les paroles qu'elle prononce sont incohérentes, et dans le flux de ces mots sans lien qui sortent de sa bouche tordue par la souffrance, les policiers sont incapables de dégager le secret de la nuit tragique du 13 juin.

L'ombre du crime est venue troubler le silence de la Pinède, et la villa déserte devient, à l'approche de la nuit, sinistre comme une maison hantée.

Jean CASTELLANO.



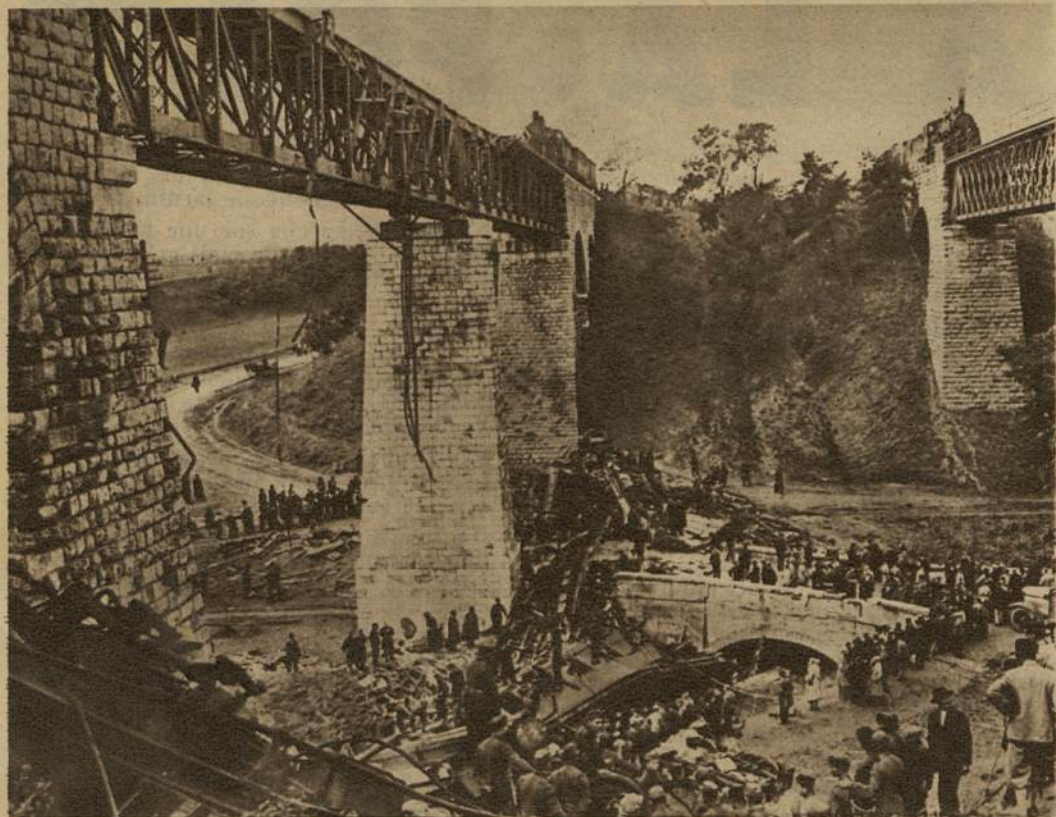
Mme Rebuffat découvrit sur la terrasse le corps ensanglanté.

La villa « Raymonde », modeste maison provençale.

Dans les cheveux de la victime, on trouva un petit couteau.

La terrasse parfumée où gisait Mme Basso.





Le dernier attentat du bandit : Celui du viaduc de Bia-Torbagy, dont il fit sauter une arche au passage de l'express de Budapest.



On apporte le volumineux dossier de l'affaire Matuska.

Frêle et mince, la femme du criminel assiste aux débats.



De longues colonnes de curieux attendent l'ouverture des portes. Tous sont venus dans l'espoir de voir le plus grand criminel du siècle.



Vienne (de notre correspondant particulier).

OUT en arrangeant devant la glace de sa cellule son élégante cravate, Matuska demanda à son gardien :

— Y aura-t-il beaucoup de monde à mon procès ?

Sur la réponse affirmative de celui-ci, il se redressa, bomba le torse et une lueur d'orgueil éclaira son regard.

— La presse, j'espère, sera abondamment représentée ? interrogea-t-il.

— Les journaux étrangers ont délégué des envoyés spéciaux.

L'homme eut un rire bref et d'un ton pénétré murmura :

— C'est la célébrité !

Le soleil plaquait sur le mur gris de la prison un carré de lumière. Par la fenêtre entr'ouverte, on entendait monter le bruit sourd d'une foule en attente. Matuska, le cabotin criminel, écoutait avec un plaisir non déguisé la rumeur des voix, et imaginait le spectacle de ce public qui, depuis des heures, stationnait à la porte du Landesgericht.

Le long des murs gris du Palais de Justice, de longues colonnes de gens attendent l'ouverture des portes. Les dames de l'aristocratie viennoise, en toilette élégante, voisinent avec des femmes du peuple, qui, un fichu sur la tête, pour se garantir des premiers rayons du soleil matinal, mangent placidement un morceau de pain et une saucisse, puis s'essuient les mains à leurs tabliers. Il y a là, dans la foule pressée, des enfants qui ne comprennent pas encore ce dont il s'agit et des vieillards qui, blasés pourtant par une vie pleine d'incidents et de drames, veulent encore prendre part à ce spectacle judiciaire.

Des fêtards sortant d'une boîte de nuit, les yeux bouffis d'ivresse et de sommeil, titubant sous la lumière du jour, essaient, en vain d'ailleurs, d'acheter à prix d'or des cartes d'entrée.

Tous sont venus dans l'espoir de voir le plus grand criminel du monde, le bandit qui a fait le plus de victimes et dont les exploits dépassent, sinon en horreur, du moins en puissance, ceux de Landru-le-Barbe-Bleue et de Kurten-le-Vampire, celui dont la passion malsaine consistait à faire dérailler des trains.

Malheureusement la salle, dont un tiers est réservé à la presse, ne pourra contenir que trois cents personnes environ. Pourtant, durant tout le procès, des milliers de personnes continueront à se presser aux portes du Palais, dans l'espoir de pouvoir enfin pénétrer dans la salle d'audience.

Il fallait pour cet assassin des foules, qui avait rêvé d'une dictature sur les masses, un vaste auditoire. Son orgueil de mégalomane se trouvait satisfait, sa vanité de cabotin avide de publicité, trouvait dans ce procès l'occasion de se manifester.

Lorsque Matuska apparut dans le prétoire le murmure qui flottait sur la salle s'éteignit soudain. Cambrant sa petite taille, le bandit mesura du regard son public. Il aperçut mille visages dirigés vers lui. Cet examen le satisfit. Il eut un bref sourire.

Il parcourut des yeux le jury, le décor impressionnant qui l'entourait, le christ qui, entre deux bougies, étendait ses bras de souffrances. Peut-être se souvint-il à cet instant de celui qui présidait au repos éternel de ses victimes ? des nombreuses croix qui marquaient dans les cimetières les tombes de ceux qui moururent par lui ? Il n'en éprouva pendant aucun remords. Il avait pris son rôle au sérieux.

Et, tandis que, monotones, tombaient les premières phrases de la lecture de l'accusation, Matuska joignait les mains et, les yeux fixés sur le plafond, marmonnait d'intéressantes prières.

#### Le clown tragique.

Mais le criminel s'énerve. La lecture prolonge. La liste de ses méfaits ne l'impressionne pas. Il lui tarde d'entrer en scène, de prendre la vedette. C'est lui que l'on juge, il pense qu'on ne lui accorde pas suffisamment d'importance. Il s'agit sur son siège, ses mains, nerveusement, tiraillent sa cravate ; il veut parler.

Enfin, le greffier a fini sa lecture. Le président, qui, jusqu'à présent, tassé au fond de son fauteuil, suivait d'une oreille distraite l'accusation, se penche en avant, pose les coudes sur le bord de la table et l'interrogatoire commence.

Dès les premières questions, Matuska débute par une pirouette de clown. Il a décidé d'amuser le public en simulant la folie.

— Comment s'appelait votre père ?

— Antonnis !

— Et votre mère ?

— Egalement Antonnis !

Le président, surpris, consulte les actes et corrige :

— Votre mère s'appelait Anne !

Et l'interrogatoire se poursuit. L'accusé saute du coq à l'âne. Il fait des réponses qui le cynisme le dispute au comique.

— Quelle est votre profession ?

— Spécialiste en attentats contre les chemins de fer !

Le public, qui depuis le début des débats ne cessait de rire aux excentricités de ce clown tragique, a frémi. Un murmure général bourdonne un instant.

Mais la parade reprend et le criminel accumule de nouveaux traits de bouffonnerie.

— Avez-vous des enfants ?

— Oui, une fillette de douze ans.

— D'après les actes, je constate que vous avez encore un fils de 17 ans, né avant votre mariage !

— Je ne me souviens pas !

Cette réponse déconcerte le président. La salle entière rit. On doit rappeler le public à l'ordre. Celui-ci est au tribunal et non pas au théâtre.

— Allons, intervient le prési-

LE



dent, on se rappelle bien, pourtant, des choses pareilles.

L'enquête faite au cours de l'instruction a révélé le passage du criminel à Paris, en 1929.

— Je ne m'en souviens pas, jette Matuska.

— Voyons, répond le président, un voyage à Paris est un événement marquant dans la vie d'un homme. On s'en souvient toujours.

On arrive rapidement à l'appel des témoins qui, après s'être nommés, quittent la salle d'audience.

— Mme Matuska, crie l'huissier.

Frêle et mince dans ses vêtements noirs, une femme s'est levée de son banc. Tous les yeux du public se sont fixés sur elle. C'est d'une voix imperceptible qu'elle répond.

Tandis que d'une démarche hésitante, le visage penché pour en cacher la pâleur, elle se dirige vers la porte, son mari lui fait des bras de grands signaux ridicules et lui envoie des baisers.

De nouveau, une gêne pénible pèse sur le public. Une fois de plus, le clown a eu un geste maladroit.

#### Les drames du rail.

La lecture de l'accusation avait duré deux heures. Le nombre des victimes de Matuska est imposant. C'est lui qui fit dérailler près de la station de Juterborg, en Allemagne, l'express de Bâle-Berlin. Résultat, 109 voyageurs plus ou moins grièvement blessés. A Ausbach, en Autriche, il fait sauter un convoi. Mais son crime est raté : seule la locomotive est démolie.

Enfin l'attentat le plus criminel de ce bandit de grande envergure eut lieu à Bia-Torbagy, à 20 kilomètres environ de Budapest.

Il y avait vingt minutes que l'express Budapest-Vienne avait quitté cette dernière ville. Le train roulait dans la nuit. Un long sifflement. On aborde le viaduc de Bia-Torbagy jeté à une cinquantaine de mètres au-dessus d'un étroit ravin.

Un éclair rouge raye l'obscurité. Une détonation formidable ébranle l'air. Une machine infernale vient d'exploser sous le convoi. Une arche du viaduc s'effondre. La locomotive et trois wagons tombent dans le vide et vont s'écraser sur le sol où ils prennent feu.

Du fond du ravin montent des cris de douleur et de folie. Des gens courent le long du ballast, descendent la pente du remblai afin d'aller secourir les victimes de cette épouvantable catastrophe. On ne peut s'approcher de l'amas des décombres qui flambent et les voyageurs, sains et saufs, assistent impuissants à l'atroce agonie de leurs compagnons. Des corps se tordent en hurlant dans les flammes, essayant de se dégager de l'amas de fer qui les emprisonne. Des bras suppliants se tendent à travers les wagons crevés, réclamant du secours et on voit les doigts, peu à peu, se crispent, les membres se raidir et s'immobiliser.

On réussit cependant à retirer quatre-vingts blessés cruellement brûlés. Sur le bord du ravin, les

sauveteurs découvrent un homme, le visage couvert de sang, les mains déchirées.

— Quel est votre nom ? interrogent-ils.

— Constantin Matuska.

Le blessé semble agité. Il s'échappe des mains des infirmiers et court de nouveau vers les débris en flammes et là, devant ce brasier épouvantable, devant ces morts qui grillent, devant ces agonisants qui râlent, il se met à chanter.

Les médecins, les sauveteurs essaient en vain de le faire taire. Matuska ne veut rien entendre. Il chante toujours.

On extrait une nouvelle victime des décombres. Le chanteur se met alors à sangloter désespérément. Puis, courant de tous côtés, il se jette à genoux et prie à haute voix, entremêlant ses oraisons de chansons et de rires hystériques.

Le D<sup>r</sup> Hetenyi, chef de la Sûreté de Budapest, et son second, le D<sup>r</sup> Schweinitzer, intrigués par l'inquiétante attitude du blessé, le presse de questions.

— Je m'appelle Constantin Matuska, je suis industriel à Vienne. Je venais de passer une semaine à Budapest afin d'y traiter une importante affaire commerciale. Je me trouvais dans le premier wagon lorsque l'explosion se produisit. Laissez-moi me rendre à l'église de Bia-Torbagy, afin de remercier Dieu de m'avoir sauvé la vie et mettre un cierge à Saint-Antoine de Padoue, qui m'a protégé.

La conduite de Matuska avait paru bizarre aux deux policiers. Leur étonnement s'accrut lorsqu'ils s'aperçurent que tous les occupants du premier wagon avaient été tués et que, sauf la carcasse, il ne restait de la voiture qu'un amas de cendres. Comment Matuska avait-il pu s'échapper ?

Ils se rendirent au village, afin de l'interroger de nouveau. Etendu sur la dalle de l'église, Matuska pria à haute voix.

— Vous m'avez affirmé, dit le D<sup>r</sup> Schweinitzer, que vous aviez pris place dans le premier wagon. Comment êtes-vous parvenu à vous sauver ?

— Ma place se trouvait bien en effet dans le premier wagon, répliqua sans hésiter le bandit, mais au moment de l'explosion, je me trouvais dans le couloir de la quatrième voiture. La porte était ouverte et, sous la pression de l'air, je fus projeté au loin. C'est ainsi que j'échappai à la mort.

L'explication était plausible. Les enquêteurs n'insistèrent pas.

Lorsque, à l'aube, les camions eurent emportés vers Budapest les vingt-cinq cadavres, enfermés dans de grossiers cercueils de bois blanc, on vit errer, dans la brume qui noyait la campagne, la silhouette hallucinante de Matuska courant le long de la voie, adressant des discours aux sémaphores impassibles et chantant sur l'amas des débris d'où montait encore une âcre fumée noire.

#### Un coup de théâtre.

L'enquête révéla que la catastrophe de Bia-Torbagy avait de nombreux points de ressemblance avec celles de Juterborg en Allemagne et d'Ausbach en Autriche. Ici comme là, le criminel s'était servi de tuyaux d'acier remplis de dynamite et d'écrasite.

Curieux, le D<sup>r</sup> Schweinitzer demanda à son collègue de Vienne, le D<sup>r</sup> Walh, de procéder à une discrète enquête sur Matuska.

On apprit ainsi que l'industriel viennois possédait une usine de produits chimiques. Chose plus importante, sa présence se trouvait signalée aux deux catastrophes précédentes. On décida alors de l'interroger.

Le D<sup>r</sup> Schweinitzer vint à Vienne, afin d'assister à l'interrogatoire. Matuska protesta de son innocence avec force. Comme on passait à l'industriel le porte-plume afin qu'il signât le procès-verbal, la main du policier s'abattit soudain sur le bras de Matuska. Il entraîna l'homme vers une fenêtre et examina à la lumière du jour les doigts du criminel.

Enfin, d'une voix qui tremblait un peu, il déclara :

— Cette homme a manié de l'écrasite... Ses doigts portent des traces de brûlures.

Le bandit protesta. Des experts furent convoqués. Devant leurs affirmations, Matuska finit par avouer qu'il était l'auteur de la catastrophe de Bia-Torbagy.

Et, en échange de ses aveux, il ne demanda qu'une chose : c'est qu'on l'autorisât à fixer sur la muraille de sa cellule une image de Saint-Antoine de Padoue.

#### Le fléau de Dieu.

— Comment l'idée vous est-elle venue d'accomplir ces crimes ? avait demandé le président du tribunal.

— Lorsque je suis venu pour la première fois à Vienne, répondit Matuska, j'ai été frappé en voyant que les gens ne se souciaient nullement de Dieu. Les églises restaient vides, l'athéisme s'étalait en tous lieux. Pour moi, qui crois en Dieu et qui suis bon catholique, c'était insupportable. Et j'ai décidé de secouer un peu l'humanité, afin qu'elle revienne vers son créateur.

— Au moyen d'attentats ? interroge le président.

— Oui. Il faut des moyens forts !

Il cherche un instant ce qu'il va pouvoir ajouter et dit soudain :

— Tout cela, c'est de la faute de Paris. C'est de là que vient l'athéisme.

Lui aussi, comme les saints et les prophètes, a eu des visions. Se trouvant un soir dans son bureau, un être étrange, sans cheveux, dont le visage bleuâtre émergeait à peine de l'ombre, lui apparut soudain. Il reconnut aussitôt le spectre qui, une fois déjà, l'avait visité.

C'était au printemps de sa vie, alors que, plein d'illusions et de rêves de grandeur, il allait se lancer à la conquête du monde. Le

spectre lui avait prédit qu'il deviendrait un homme célèbre, adoré de la masse des humains.

Aujourd'hui, il lui reprochait son inertie : — Matuska, te souviens-tu de ma prophétie ? Qu'as-tu fait pour la réaliser ? Rien !

— Que dois-je faire ? demanda Matuska.

— Sais-tu comment Trotsky est devenu directeur des masses russes ? Il avait commis cinq attentats. Toi aussi, tu dois en commettre pour arriver à la gloire et au pouvoir.

Le spectre lui donna rendez-vous pour le lendemain dans une gare voisine de Vienne, et c'est là qu'il lui ordonna de faire dérailler le train.

— Est-ce lui qui vous avait soufflé de provoquer la catastrophe de Juterborg et celle de Bia-Torbagy ? demanda le président.

— Oui. Et celle d'Ausbach. J'ai toujours suivi ses ordres.

Il avait pris au sérieux sa mission de « fléau de Dieu » et espérait guérir les hommes de leurs erreurs en déclenchant des cataclysmes. Pour accomplir sa haute mission rédemptrice, il abandonna sa femme et son enfant ; il dépensa toute sa fortune !

Il se mit à voyager, afin de découvrir les endroits les plus propices à l'exécution de ses sinistres desseins. La nuit, caché dans les fossés, il longeait les voies de chemins de fer. Des trains passaient, en sifflant joyeusement. Ils emportaient dans leurs flancs lumineux, toute une humanité courant à ses plaisirs ou à ses affaires. Lui, caché près des rails qui vibraient sous les roues affolées, grinçait des dents et prenait conscience de l'importance de sa mission.

Son crime accompli, il en avait tout à la fois orgueil et désespoir. Acteur dans l'âme, il jouait aux autres la comédie. Il avait fini par se duper lui-même.

Assis maintenant au box des criminels, il ne perd pas confiance dans l'avenir. Il a une mission à accomplir. Il n'y faillira pas.

— Après vingt ou trente années de détention, dit-il au tribunal, lorsque je sortirai de prison, je recommencerai mes attentats contre les chemins de fer. Et alors l'humanité s'inclinera devant moi, parce que je serai un grand homme.

Il réfléchit un instant et ajouta d'un ton grave :

— Alors je serai ministre, ministre de Patagonie. Et je ferai condamner les députés hongrois qui fument des cigarettes qu'ils ont volées.

Le « fléau de Dieu » cédait de nouveau la place au bouffon, et celui qui prétendait corriger le monde terminait ses révélations sur une pirouette de clown.

\*\*\*

Le tribunal de Vienne a condamné Matuska à six ans de travaux forcés pour l'attentat d'Ausbach, qui n'a fait aucune victime. Sa peine purgée, la Hongrie le réclamera. Ici, la corde jouera-t-elle ? Oui, en principe. En fait, comme la peine de mort n'existe pas en Autriche, ce pays, selon les usages internationaux, serait en droit d'exiger, avant l'extradition, que la peine suprême ne fût pas appliquée. Même cas pour l'Allemagne.

Dans ces conditions, il pourrait advenir que le plus effroyable criminel du siècle échappât à la guillotine d'Allemagne comme à la potence de Hongrie.

N. TASSIN.

# CABOTIN

Ayant pris au sérieux sa mission de « fléau de Dieu », Matuska espérait guérir les hommes en déclenchant des cataclysmes.





# CRIMES RITUELS

## II. (1)

**Les démons comme les dieux sont assoiffés de sang. — Héritiques et sorciers. — Messes noires. — Messes de sang.**

**E**GYPTÉ, la Grèce, la Rome antique immolaient des victimes humaines. En Grèce, à chaque sixième jour du mois Targéliou on sacrifiait un homme et une femme pour le salut des deux sexes, toujours selon ce même principe des innocents payant pour la faute et le rachat de tous. Les vierges, les éphebes d'Athènes sont périodiquement donnés en pâture à la bête monstrueuse crétoise. Pareil en quelque sorte à Jephthé, Agamemnon pour le salut de la flotte retenue en Aulide et menacée par la peste offre en holocauste sa fille Iphigénie afin d'obtenir d'Artémis irritée des vents favorables. Iphigénie allait être percée par le couteau du grand prêtre quand Artémis lui substitua une biche. La déesse conduisit la jeune fille en Tauride. (C'est la Crimée actuelle où l'on voit encore les antiques et sinistres statues nommées « femmes de pierre »). En Tauride, Iphigénie est prêtresse de la déesse, mais celle-ci, dans la sauvage Tauride n'est pas l'astre pur des ciels étoilés, la déesse bienfaisante, elle est l'astre rouge des vengeances, « celle qui frappe de loin » l'Artémis taurople qui exige des sacrifices humains, et Iphigénie après avoir failli être sacrifiée doit être à son tour sacrificatrice et mettre à mort tout étranger paraissant en Tauride. Pour ne pas tuer son frère Oreste, elle s'enfuit avec lui... De tous temps les vainqueurs sacrifiaient à leurs dieux et en signe de leur triomphe les ennemis faits prisonniers.



Charles IX fit célébrer une messe de sang au château de Vincennes.

Souvent aussi, ce sacrifice était opéré avant la bataille pour obtenir la faveur des dieux. Thémistocle, selon Plutarque, avant Salamine sacrifia trois prisonniers persans.

### ■ ■ ■

Nombre de divinités demandaient à leurs dévots, la souffrance ou la mort volontaires, telle la fameuse statue sacrée de Djaggernath, à laquelle lorsqu'elle était périodiquement promenée hors de son temple tant de fidèles ont consacré leur vie. Les fanatiques de Shiva, roi de la mort volontaire se dévouaient avec enthousiasme à une mort affreuse. Le char sacré du dieu s'avancé, pesant sur ses quatre roues roulantes. Sur son parcours ils se jetaient par vingtaines et leurs hurlements de triomphe et d'agonie s'élevaient et s'éteignaient à mesure de l'écrasement de leur chair, de l'éclatement de leurs os broyés.

Les sacrifices humains ont toujours fait partie des cérémonies cultuelles dans les Indes. Nous parlerons dans un autre article des crimes rituels qui, en Asie, se sont commis jusqu'à nos jours sur une grande échelle et qui se commettent encore selon des informations précises, mais en moins grand nombre.

Au temps où dans les Indes le sacrifice humain était légalement et publiquement perpétré il était entouré d'une pompe grandiose. Sous une tente de pourpre, sur un siège d'or le maharadjah y assistait. Des guerriers entourent la tente et devant la tente, l'autel, fait de pierre et de forme cubique était préparé, surmonté selon le rite, d'un massif pilier d'airain et de la figure d'un bœuf blanc aux quatre cornes d'or. Le brahmane sacrificateur était debout auprès de l'autel et priait à voix basse

de même que les prêtres qui l'entouraient, courbés. Autour du lieu du sacrifice une foule nombreuse se trouvait rassemblée. Mais tout à coup les cymbales de cuivre, les conques et les tambours se faisaient entendre au loin. On amenait la victime, un jeune homme le plus souvent. Il avançait pas à pas, couronné de lotus. On le faisait monter sur la pierre fatale, on le liait étroitement au poteau d'airain. Le brahmane qui a levé les bras au ciel dès qu'il l'a vu paraître s'approche alors tenant à la main le couteau sacré qu'il enfonce dans la poitrine de la victime, dont le sang ruisselle sur l'autel, offrant aux dieux...

### ■ ■ ■

Répétons-le : partout, dans tous les pays, chez toutes les races humaines, cette conception d'être agréable à la divinité et d'obtenir sa faveur en versant le sang de l'homme ou de la femme, et plus particulièrement le sang de l'enfant a fait partie des primitives croyances religieuses.

Contemporaine des premiers jours de l'homme, de ses premières conceptions d'une puissance extra-terrestre elle l'a, de nombreux siècles, accompagnée, entretenue par la cruauté, par la peur, par l'égoïsme, par l'enthousiasme



Les sabbats ont été mille fois décrits avec leurs morts évoqués, leurs festins et leur grande ronde que domine le bouc symbolique.

aussi de tant d'humains qui éperdus d'être au monde parmi tant de périls, étaient prêts à tout pour satisfaire des dieux qu'ils ne pouvaient imaginer autrement qu'impitoyables... à leur image...

### ■ ■ ■

Les sacrifices humains, licites, furent remplacés par les crimes rituels, illicites. Il arriva que les mêmes cérémonies cultuelles sanglantes, après avoir été longtemps officielles furent interdites par des lois nouvelles, et passant ainsi au rang de crimes rituels ne purent se continuer que dans le mystère. Telles les immolations pratiquées par les druides, lorsqu'elles furent interdites par Tibère.

Les dévots des antiques religions s'obstinaient ainsi à donner la mort en l'honneur de divinités déchuës. D'autres dévots, en bien plus grand nombre, pratiquaient aussi le meurtre cultuel. C'étaient les révoltés contre la religion nouvelle, le christianisme; c'étaient notamment les fervents de l'hérésie manichéenne, qui tint tant de siècles en dépit de sévères répressions.

### ■ ■ ■

Les Manichéens, comme leurs continuateurs les Cathares (et parmi ceux-ci les Albigeois), se refusant à adorer Jéhovah, le Dieu créateur de la Bible, furent accusés d'adorer l'« Autre », le Diable, le Tentateur, qui avait échoué contre le Christ mais qui, si souvent, triompha du cœur cupide et insurgé de l'homme. On les accusait dans leurs réunions cultuelles, nocturnes et mystérieuses, de sacrifier un éphebe et une vierge qu'on apportait bâillonnés qu'on liait à une chèvre, à un bouc. On les accusait d'évoquer le démon et de se livrer à des scènes de débauche où l'union incestueuse et l'union sacrilège étaient licites. Les enfants qui naissaient étaient brûlés; on employait leur cendre, mêlée de sang, à une sorte de communion. On appela ces rites l'Office de la Vaine Observance.

Toutes les variétés de sectes hérétiques furent accusées, en bloc, de pratiques analogues : elles adoraient le diable, elles versaient le sang, toujours le plus pur, celui d'un enfant, d'une vierge.

### ■ ■ ■

Les pratiques des mages noirs, des sorciers, — presque confondus dans l'esprit public avec les hérésiarques, — furent les mêmes. Les sacrifices humains étaient de tradition. Comme sur l'autel des anciens dieux féroces le sang coulait sur l'autel diabolique. Le Mauvais Esprit l'exigeait pour apparaître. Le sang, la poudre des cadavres consumés, étaient la base de tous les philtres. « La vapeur du sang fait naître les visions, les rêves, le délire, elle engendre les larmes, favorise les évocations », disent les maîtres de la goétie. Et ce sang doit, pour être efficace, être du sang humain. Les grimoires, dans leurs « recettes » magiques, par prudence, par hypocrisie, l'appellent parfois sang de chevreau, sang de colombe, — en fait, c'est du sang humain, du sang d'enfant. Le sang humain était versé pendant les sabbats. Les sabbats furent les premières messes

noires. Ils avaient lieu la nuit, sur une lande déserte, dans la clairière d'une forêt. Ils ont été mille fois décrits, avec leurs morts évoqués, leurs crapauds habillés, leurs feux « noirs », aux fumées affolantes, leurs bras de cadavre brûlant comme des cierges, leurs sacrifices à rebours célébrés sur la nudité d'une femme, leurs hosties dérisoires, leurs festins, leurs unions monstrueuses, incestueuses, bestiales, sacrilèges, et leur grande ronde dansée dos à dos et que domine l'ombre ardente, multiforme, à figure de bouc, à figure de chien, à figure de singe, du grand maître diabolique auquel on doit hommage. Le sang qu'on versait pendant les sabbats était parfois celui de l'enfant d'une sorcière, d'une bohémienne, plus souvent celui d'enfants volés.

### ■ ■ ■

Le sorcier, pour établir son pacte avec le diable, avait expressément besoin de sacrifier au préalable un enfant. Il lui en fallait la peau divisée en lanières pour tracer sur le sol un des cercles magiques où il s'enfermait, le sang pour imprégner les lignes du triangle circonscrit dans un autre cercle, et aussi pour asperger, en prononçant sa conjuration, le décor sinistre qui l'entourait : une tête de mort, une tête de chat noir, une chauve-souris noyée, des cornes de bouc.

Aucun sacrificateur d'enfants n'égalait jamais cependant Gilles de Rais. On ne peut parler de crimes rituels sans l'évoquer, lui qui en commit par centaines et avec une férocité raffinée, inextinguible.

Le sang était la base des philtres, il était aussi la base des talismans. On a reproduit un talisman qui aurait appartenu à Catherine de Médicis, pour qui l'aurait formé l'astrologue Régnier. Dans sa composition entraient plusieurs métaux fondus ensemble et arrosés de sang de bouc, de sang humain.

La sorcellerie avec ses sacrifices sanglants était, à l'époque des derniers Valois, autant en faveur qu'elle le fut un siècle plus tard à la cour de Louis XIV.

La messe noire subsiste toujours. Elle n'est plus le primitif sabbat presque réservé au peuple, mais des dévots à rebours, appartenant à toutes les classes de la société, s'y pressent et c'est toujours l'office maudit, l'hostie noire,

ce qui touche au crime rituel, à l'enfant égorgé.

### ■ ■ ■

En effet les messes noires, les messes de sang continuèrent à être célébrées clandestinement. Elles sont célébrées dans des chapelles cachées, dans des chambres closes et en présence des intéressés qui payent les officiants, leurs complices et leurs pourvoyeurs de nécessaires victimes. Et ces messes sous le règne de Louis XIV se multiplient, soit chez la Voisin, soit ailleurs, mais c'est toujours la Voisin qui les organise avec le concours de prêtres apostats, tel l'abbé Guibourg, vieillard de 70 ans, resté viril, et qui selon un rite par lui inventé, ou mieux renoué, officie sur le ventre nu de la grande dame qui cherche à obtenir l'appui du démon pour l'amour ou pour la mort, ainsi que le fit Mme de Montespan pour être aimée du roi et pour faire mourir sa rivale Mlle de Fontanges.



Civa, divinité hindoue, dansant sur le corps du démon Tripoura-Soura.

Le décor des messes sacrilèges était une pièce tendue de noir où il y avait un autel tendu aussi de noir et supportant un tabernacle et des cierges noirs. La cliente s'étendait nue, les jambes pendantes, un coussin sous la tête. Le prêtre vêtu d'une chasuble blanche à pommes de pin noires, officiant et au moment de la consécration un enfant de deux ou trois ans lui était apporté et il l'égorgeait dans un bassin, recueillant le sang dans un calice. A ce sang était mêlée l'hostie préalablement souillée et l'officiant aspergeait de sang la nudité de la femme et prononçait pour elle les paroles conjuratoires indiquant ce qu'elle souhaitait obtenir du démon. La messe terminée, souvent le prêtre arrachait les entrailles de l'enfant, les déposait dans un récipient avec le sang et les débris de l'hostie et remettait le tout à la cliente. Une partie du sang épaisse avec la cendre d'un autre enfant préalablement brûlé et avec des morceaux d'hostie, servait à préparer des philtres. Il était assez rare qu'une messe noire suffise pour obtenir l'aide du démon. Selon les sorcières il en fallait trois consécutives...

### ■ ■ ■

Ce genre d'abominations n'est pas entièrement périmé. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et aussi depuis le commencement du présent siècle des messes noires furent encore dites en Europe et notamment en France, tant à Paris qu'en province. Certaines furent ensanglantées prétendent les initiés, par des sacrifices d'enfants et l'on a attribué à des pratiques de ce genre certaines disparitions inexplicables. Je n'ose prendre à ma charge de telles affirmations, ni mentionner certaines histoires récentes et non suffisamment confirmées. Je rappellerai toutefois qu'en 1857 — ce n'est pas très ancien — un homme nommé Vautrin, fut condamné à mort par la Cour d'Assises de la Haute-Marne pour avoir coupé la tête d'un enfant à la marmelle pour faire des conjurations et se rendre invisible, vieille croyance des sorciers. L'obscurité férocité des superstitions primitives revit toujours au cœur de certains hommes.

(A suivre.)

Frédéric BOUTET.

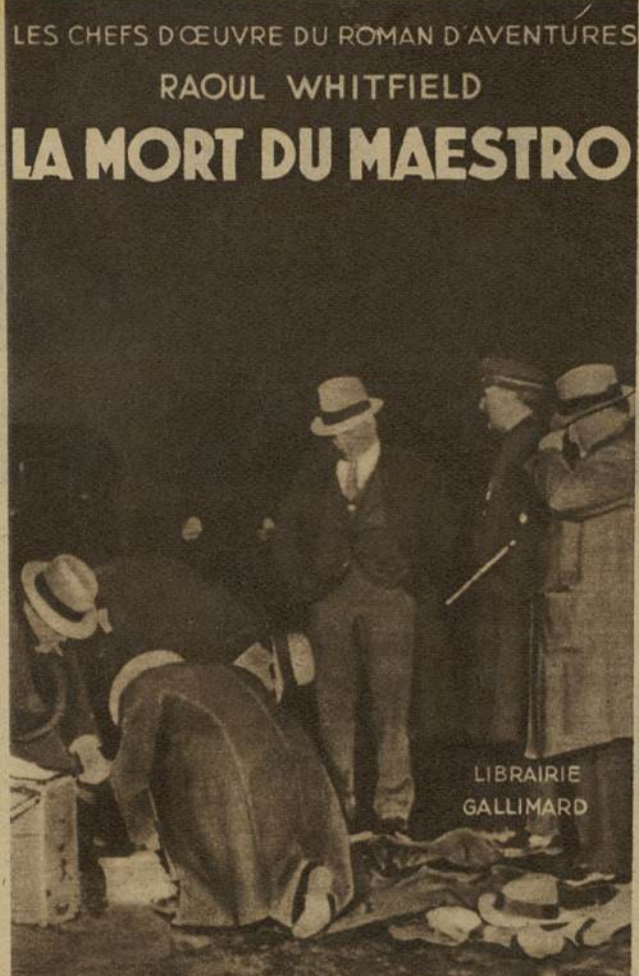
Selon les sorcières, il fallait trois messes noires pour obtenir l'aide du démon.



(1) Voir « DÉTECTIVE » n° 190.



**7 fr. 50**



LES CHEFS D'ŒUVRE DU ROMAN D'AVENTURES  
RAOUL WHITFIELD  
**LA MORT DU MAESTRO**

LIBRAIRIE  
GALLIMARD

par l'auteur  
des  
**ÉMERAUDES SANGLANTE**

**L'APPAREIL PARFAIT ERGÉ**  
FERA DE VOUS  
UN VÉRITABLE ARTISTE

PAYABLE PAR VERSEMENTS MENSUELS

Série 413 A 6x9	Série 410 6x9
 <b>50 fr.</b> à la commande 6 mensualités de : <b>50 fr.</b>	 <b>100 fr.</b> à la commande 10 mensualités de : <b>56 fr.</b>
Obturbateur au 1/100 et objectif F. 4,5	Objectif Triarax Krauss F. 6,3 et obturbateur Compur

Appareils à pellicules peu encombrants, gainage cuir, chargement en plein jour, extrême facilité de manœuvre, mise au point variable, excellents résultats même par temps sombre.

BULLETIN DE GARANTIE DÉLIVRÉ AVEC CHAQUE APPAREIL  
**L'INTERMÉDIAIRE** — MAISON FONDÉE EN 1894 —  
17, Rue Monsigny — Paris

**M<sup>me</sup> LEBERTON** TAROTS, CHIROMANCIE, ASTROLOGIE.  
De 1 h. à 7 h. ou par corresp. 20, rue Brey, 1<sup>er</sup> à gauche, PARIS (Etoile).

**Mlle BLANCHE MYRT** Extraordinaire Voyante aveugle  
Reçoit t. l. j. même le dim. (sauf mardi), 12, Quai des Célestins (Mét. : Sully-Morland) Consultat. dep. 35 fr. De 10 à 18 h. Vos affaires, vos santés, vos amours ! avec l'aide d'un Médium écrivain. Traite par correspondance. Envoi date de naissance.

**M<sup>me</sup> de THELES** CÉLÈBRE PAR SES PRÉDICTIONS.  
Voyante à l'état de veille. Tarots, Horos. De 3 à 7 h. et p. cor. mandat 10 fr., d. nais. T. l. j., lun. exc., 74, r. Lourmel. 4<sup>e</sup> ét. à dr. Métro : Beaugrenelle, Paris (15<sup>e</sup>).

**VOYANTE** Voulez-vous être forts, vaincre et réussir ? Consultez la célèbre et extraordinaire, inspirée (diplômée) qui voit le présent, l'avenir. Vous serez utilement guidés. **Thérèse GIRARD, 78, Avenue des Ternes, Paris (17<sup>e</sup>), cour 3<sup>e</sup> étage. De 1 h. à 7 h.**

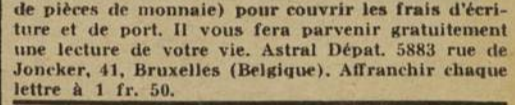
**VOTRE AVENIR DÉVOILÉ**  
Une mystérieuse et célèbre voyante astrologue, connue dans le monde entier, est actuellement à Paris. Ses révélations sont extraordinaires. Elle guide, conseille, dévoile TOUT. Facilité aussi amour, mariage. Ecrivez-lui de suite : **Mme AS. BUICK, 11, rue Sauval, Paris (1<sup>er</sup>)** avec votre date naissance, prénoms, et 5 francs.

**IL FAUT MAIGRIR**  
sans avaler de drogues, pour être mince et à la mode ou pour mieux vous porter. Résultat visible à partir du 5<sup>e</sup> jour. Ecrivez en citant ce journal, à **Mme COUBANT, 98, boulevard Auguste-Blangui, Paris**, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement recette simple et efficace, facile à suivre en secret. Un vrai miracle !

**AU SECOURS**

QUE CET HOMME SOIT VOTRE MENTOR ET AMI !  
Lecture gratuite de votre vie !

Il donne des conseils concernant les affaires, le mariage, la santé et les questions de ménage. Le Dr Cooper dit : L'exactitude surprenante avec laquelle il lit votre passé et votre avenir est saisissante. Si tout homme avait eu un mentor comme lui à ses côtés, dès le début de sa carrière, il aurait pu éviter les désappointements et les chagrins accablants du passé. Il dit lui-même : Je serai dans votre vie, de telle sorte que je puisse faire quelque chose de bien pour vous ; ne négligez donc pas de m'en donner la possibilité. Envoyez-moi votre nom et votre adresse, ainsi que votre date de naissance, le tout écrit lisiblement, et, si vous le jugez bon, joignez deux francs en timbres-poste détachés de votre pays (pas de pièces de monnaie) pour couvrir les frais d'écriture et de port. Il vous fera parvenir gratuitement une lecture de votre vie. Astral Dépat. 5883 rue de Joncker, 41, Bruxelles (Belgique). Affranchir chaque lettre à 1 fr. 50.



**Vente directe du fabricant aux particuliers**

Prix franco de douane. **Fr. 40.-** **Fr. 37.-** **Fr. 50.-**  
100.000 clients par an — 20.000 lettres de remerciements  
Demandez de suite notre catalogue franco gratuit.  
**Meinel & Herold, Klingenthal (Saxe) 633**

**SPORTIFS**  
Ce Chronographe en bracelet ou en montre de poche au choix, vous permet d'avoir l'heure exacte, de prendre le temps au 1/5<sup>e</sup> de sec. Garanti 6 ans. Envoi contre remboursement

**30.**  
Antimagnétique 35.  
Prime à tout acheteur : un superbe briquet semi-automatique, valeur commerciale : 20., ou bague or contrôlée. Bracelet - montre, plaqué or ou argent : 30.  
Fab. **LYNDA - Morteau** près Besançon  
Dépôt à Paris : 75, Rue Lafayette

**CHIENS TOUTES RACES**  
POLICE, CHASSE, GARDE, L'ŒUVRE avec pedigree et garanties.  
Expéditions tous pays  
**CHENIL BERGER POLICIER**  
MONTREUIL (Seine) - Téléphone 225  
Succursale : 14, Rue Saint-Roch - PARIS



**VOUS MAIGRIREZ**  
sûrement, sans danger, par simples frictions avec composé à base de plantes avec lequel j'ai perdu 6 livres et 6 cm. en 6 jours. (Usage externe recommandé par corps médical) faisant maigrir visage, partie du corps ou corps entier. Ai fait vœu de faire connaître ma recette. **Mme E. des ALBRETS, 5, rue Mondétour, Paris.**

7 fr. le CENT Copies d'ad. et gains suivis à CORRESPONDANTS 2 sex. p. lois. Étab. T. SERTIS, Lyon.

10 fr. le cent nos copies adresses et sans outillage, occupation facile à tous, toute l'année. Manufacture **VULCAN, 2, à Lyon.**

1.000 frs p. mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Tte l'année. Manufact. **D. PAX, Marseille.**

6 à 8 fr. le cent adr. plus 50 % à ag. corr. 2 sex. Toute année. Ecr. Et. T. LOUY, Lyon.

**UNE DAME A MAIGRI**  
vite et sans danger de 8 kgs en un mois sans rien absorber. Elle offre gratuitement son procédé médical facile à suivre, un secret pour maigrir entièrement ou amincir à volonté telle partie du visage ou du corps. Beaux résultats dès la 1<sup>re</sup> semaine. Ecrivez-moi des aujourd'hui en citant ce journal. Rép. sous pli fermé discr. et grat. **Mme Mirande, 75, r. La Fayette, Paris.**

**PROCHAIN CONCOURS**  
Secrétaire près les Commissariats de **POLICE à PARIS**  
Pas de diplôme exigé. Âge : 21 à 30 ans. Accessibilité au grade de Commissaire. Ecrire : **L'École Spéciale d'Administration, 4, rue Férou, 4, Paris (8<sup>e</sup>)**

**ROD "LE MAITRE DÉTECTIVE"**  
67, quai de Valmy (reçoit de 17 à 19 h.)  
recherche, enquêtes, filatures, toutes missions.

**AVIS**  
**Le Détective ASHELBE**  
reçoit tous les jours de 4 à 7 heures.  
34, rue La Bruyère (IX<sup>e</sup>) - Trinité 85-18

**MONTRE-BRACELET**  
POUR HOMMES  
Marque **UTILIA**  
en **PLAQUÉ OR LAMINÉ**  
Rectangulaire et Cintree

épousant exactement la forme du Poignet  
Garantie 5 Ans  
L'Élégance de sa ligne **CAMBREE** lui confère un cachet de perfection tout particulier.  
**CRÉATION ET MODÈLE EXCLUSIF**  
**MOUVEMENT A ANCRE** empierré de 15 Rubis, Balancier compensé, antimagnétique, Ellipse spirale **BRÉGUET** Haute précision. Chiffres reliefs. Petit Cadran de Secondes. Bracelet cuir véritable d'un riche effet. Boîtier en plaqué or.



Indispensable à tous **SPORTIFS, TOURISTES, AUTOMOBILISTES, VOYAGEURS, INGÉNIEURS, CONTREMAÎTRES**, etc. Contrôle le rendement, oblige à l'exactitude.  
**PRIME GRATUITE.** Tout Souscripteur qui enverra le **BULLETIN DE COMMANDE** ci-dessous recevra en même temps que la **MONTRE-BRACELET** un **SUPERBE STYLO-MINE** en Argent Système Breveté indéréglable.  
Les deux objets sont livrables immédiatement aux Conditions du Bulletin ci-dessous.

**BULLETIN DE COMMANDE**  
Veuillez m'adresser le **BRACELET-MONTRE** en **PLAQUÉ OR LAMINÉ** avec sa prime au prix de 295 frs que je paierai à raison de 20 frs par mois, le 1<sup>er</sup> de 25 frs, port et emballage compris, et les suivants de 20 frs tous les mois. Au comptant 280 frs. Les quittances seront majorées de 1 fr. pour frais d'encaissement.

Nom et prénoms \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Département \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Envoi du superbe catalogue, Gratuitement, sur simple demande — Prière de découper ce Bulletin et l'envoyer à **L'ÉCONOMIE PRATIQUE - 15, Rue d'Enghien - PARIS-X**

**LE CHRONOMÈTRE "UTILIA"**  
vous fera le Maître de l'heure

et vous aurez à la fois un **Chronomètre de haute précision** et un **bijou d'une élégance supérieure.**  
Boîtier en **PLAQUÉ OR**,  
Forme extra-plate  
Aussi beau, Aussi brillant et plus solide qu'un **Chronomètre en OR**

**Invariable**  
Garanti 5 ans

**15 à 16 MOIS DE CRÉDIT**  
20 fr. par mois



**PRIME GRATUITE**  
Une **CHAÎNE** en **PLAQUÉ OR FINE**  
Diamètre de la montre 4 cm. 1/2

**Son MOUVEMENT**  
Avec échappement à ancre, ligne droite, double plateau, levées visibles et ellipses en rubis empierré de 15 rubis fins, balancier compensateur, véritable **Spiral Bréguet**, donne un réglage de haute précision insensible aux changements de position et aux variations de température. Il est accompagné de son **Bulletin de Marche et de Réglage** garantis et sort d'une des **PREMIÈRES** Manufactures d'Horlogeries Spécialisées.  
**IL EST GARANTI 10 ANS** et sa précision est absolue. Il n'est pas sensible à l'aimantation produite par les dynamos et autres machines électriques

**Son BOÎTIER**  
n'est pas en Acier qui blanchit et qui rouille. Il n'est pas en Argent qui jaunit et noircit. Il n'est pas en Or, car, en prix abordables, il serait trop mince, trop faible et incapable de se maintenir intact durant des années et en boîte solide et massive, il serait d'un prix trop élevé. **INALTERABLE** comme l'**OR**, aussi résistant qu'une boîte d'or de 1500 frs, il a la même forme, la même apparence, les mêmes avantages que l'**OR** pur tout en coûtant beaucoup moins cher.  
Il est en **PLAQUÉ OR** laminé, composition inaltérable, garantie fixe, et il est racheté après usage 2 fr. 50 le gramme, c'est-à-dire 10 FOIS PLUS que l'**ARGENT**.

**Livable immédiatement aux conditions du Bulletin ci-dessous**  
**BULLETIN DE COMMANDE**

Je soussigné déclare acheter un **CHRONOMÈTRE "UTILIA"**, boîtier **PLAQUÉ OR** laminé, au prix de 315 frs que je paierai 20 frs par mois, le 1<sup>er</sup> de 25 frs port et emballage compris, et les suivants de 20 frs tous les mois. Au comptant 295 frs. Les quittances seront majorées de 1 fr. pour frais d'encaissement. Cette commande me donne droit à la Prime gratuite d'une **CHAÎNE** en plaqué or.

Nom et prénoms \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Département \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 193 \_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# DÉTECTIVE

## Le crime du rôdeur



**Il fallut un caprice du hasard pour découvrir l'assassin au vieux vigneron Charvet. C'est un jeune soldat, un déserteur qui, rôdant un soir près de la ferme tragique, avait commis ce crime odieux.**

(Lire, page 7, l'émouvante enquête de notre envoyé spécial Etienne Hervier.)

AU SOMMAIRE | La prison de Bilebid, par J. Bernard. — Le mauvais coup, par M. Lecoq. — Les errants tragiques, par Marius Larique. — La main  
DE CE NUMÉRO | coupée, par Jean Morières. — La marche à la folie, par J. Castellano. — Le cabotin, par N. Tassin. — Crimes rituels, par Frédéric Boutet.